

RD-CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2317 - MERCREDI 27 MAI 2015

SANTÉ

Des médecins indiens interdits d'exercer en RDC



Hôpital du Cinquantenaire

Dans une déclaration signée par le président national de l'Ordre des médecins, il est démontré que la plupart des médecins expatriés, et particulièrement les indiens, œuvrant à l'Hôpital du Cinquantenaire n'ont ni qualité, ni compétences techniques requises. En plus, ils ne veulent pas obéir aux lois du pays. Après la saisine de

la justice par le Conseil national de l'Autorité judiciaire à l'encontre desdits médecins pour exercice illégal de l'art de guérir et leur interpellation sans succès, la décision a été prise de leur interdire carrément d'exercer en RDC. L'État congolais, rappelle-t-on, a réglementé la pratique de la médecine afin de la sécuriser et de la

mettre à l'abri des excès ou insuffisances susceptibles de nuire à la santé de la population. Dans le cas d'espèce, il est prouvé que l'illégalité déplorée serait entretenue par le gestionnaire de l'hôpital qui passerait outre toutes les injonctions et rappels à l'ordre, même ceux de l'autorité de tutelle. [Page 13](#)

PASSATION DES MARCHÉS

Un numéro vert pour dénoncer toute pratique inappropriée



Ahmadou Moustapha Ndiaye

Préférant parler à ce stade de « cas isolés » d'intervention violant les procédures en vigueur, le directeur des Opérations de la Banque mondiale (BM), Ahmadou Moustapha Ndiaye, a réaffirmé l'attachement de son institution à la transparence. Outre la disponibilité de ses spécialistes pour dissiper d'éventuels doutes, il a insisté sur le numéro vert disponible pour les acteurs impliqués dans le processus mais qui ne peuvent pas saisir la BM directement. Il existerait des mécanismes censés être de stricte application, l'idéal étant d'aider à une meilleure connaissance des procédures de la BM pour mieux lutter contre les pratiques inappropriées. Cette fermeté réaffirmée est l'un des acquis de la dernière revue de la performance des projets financés par la BM en RDC. Hormis la transparence à faire appliquer dans la passation des marchés avec un système d'alerte contre les éventuels abus, d'autres propositions ont touché le point crucial en rapport avec le suivi-évaluation. [Page 12](#)

CRÉDAF

Les administrations fiscales des États membres réfléchissent sur la TVA

Le ministre d'État chargé du Budget, Michel Bongongo, a procédé le 25 mai au Fleuve Congo Hôtel de Kinshasa à l'ouverture solennelle du 30^e colloque international et de la 31^e assemblée générale du Centre des rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (Crédaf). Pendant trois jours, les participants entendent réfléchir sur les « enjeux et problématiques » qui gravitent autour de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Ces assises se tiennent au moment où la RDC se trouve engagée depuis 2003 dans un vaste programme de modernisation de son système fiscal dont le volet majeur consiste à l'introduction de la TVA expérimentée dans le circuit économique national depuis 2012. Le forum de Kinshasa constitue un lieu de partage d'expérience ainsi qu'un cadre de raffermissement de liens pour la promotion d'une coopération sur le plan fiscal. [Page 12](#)

ÉDITORIAL

Éduquer, former ...

Au-delà même du simple bon sens l'actualité se charge tous les jours de démontrer que l'ignorance est le pire des défauts dont souffrent les sociétés modernes, Car c'est en maintenant les femmes et les hommes dans un désert intellectuel que les extrémistes de tous bords parviennent à imposer la loi fondée sur la violence qui les inspire. Nous en avons une preuve tragique et quotidienne avec la secte Boko Haram, au Nigéria, qui ne cesse d'attaquer des écoles, de tuer des jeunes sans le moindre respect pour la vie humaine, avec la volonté affichée de prospérer sur l'ignorance individuelle et collective.

Un tel comportement confirme ce que chacun de nous sait au tréfonds de lui-même, à savoir que la véritable clé du progrès est le savoir. Non pas le savoir sophistiqué qui permet l'avancée continue de la science et de la technique, mais le simple savoir qui permet à chacun de lire, d'écrire, d'apprendre, d'échanger et donc de prendre le jour venu la place qui lui revient au sein de la société à laquelle il appartient.

Il est évident, pour qui veut bien regarder la vérité en face, que la clé du progrès, mais aussi la clé de la paix civile, réside dans l'éducation, l'apprentissage, la formation des nouvelles générations. Ces générations que cherchent précisément à maintenir dans l'ignorance les fanatiques qui, sur tous les continents et au nom de Dieu, d'Allah ou de Mahomet, s'emploient à bloquer tout accès à la connaissance dans le seul but de maintenir leur pouvoir criminel.

Les pays comme le nôtre ont fait de façon évidente le pari inverse et chacun d'entre nous doit s'en féliciter. Mais ils sont loin d'avoir atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés lorsqu'ils posèrent les bases d'un puissant appareil éducatif. Et dans le moment présent, où les moyens financiers disponibles diminuent de façon radicale, la tentation risque d'être forte de réduire cet engagement collectif. C'est pourquoi il convient de dire haut et fort que l'enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur doit être préservé à tout prix, que loin de se réduire l'effort national doit encore se renforcer, si nous voulons du moins que demain la paix continue de régner chez nous.

Éduquer, former ...

Les Dépêches de Brazzaville

JUBILÉ

Les anciens ministres unis autour d'Isaac Ibouanga

Ancien ministre d'État de la première République du Congo, Isaac Ibouanga a eu ses quatre-vingts ans d'âge cette année. L'Association des anciens ministres du Congo a organisé le 23 mai une soirée dansante à son honneur, à Brazzaville.

« Notre mentalité d'Africain bantou a souvent offert à la mort une place presque égale à la vie. Nous avons fait le choix de placer la vie au-dessus de la mort pour que nos visages rayonnent ce soir de joie et de sympathie à l'égard de notre doyen », a

jusqu'aujourd'hui, à moins que ma mémoire me trahisse. Nous avons décidé de lui faire cet honneur de son vivant au lieu d'attendre les oraisons funèbres quand il sera mort ».

Né en 1935 à Mossendjo dans le département du Niari, Isaac



Isaac Ibouanga

déclaré le président de cette organisation, Hébert Kakoula Kadi, dans une démarche de sublimation de la vie au détriment de la mort.

Itinéraire d'un illustre

« Isaac Ibouanga est le dernier serviteur en vie du gouvernement de la première République du Congo. C'était le plus jeune ministre de son temps et même

Ibouanga est de la première promotion de l'École des instituteurs de Mbounda, à Dolisie. Avant qu'il ne soit nommé ministre d'État à vingt-cinq ans, en 1959, il a servi comme enseignant dans les écoles de son département natal. Après avoir passé d'un ministre à un autre, Isaac Ibouanga a également travaillé à la compagnie aérienne panafricaine Air Afrique avant d'être nom-

mé conseiller technique à la Chambre de commerce et d'industrie de Libreville au Gabon. Présent à cette cérémonie, Isaac Ibouanga a salué cet honneur que les anciens ministres congolais lui ont fait en organisant une soirée dansante. Il a souhaité longue vie à leur association dont il a loué les initiatives. Notons que cette soirée dansante s'est déroulée en présence de la Première femme ministre du Congo, Émilie Manima. Une soirée animée par l'orchestre Les Bantous de la capitale.

Hommage à un ancien ministre décédé...

Le dimanche 24 mai, l'association des anciens ministres a sollicité une messe d'action de grâce à la Cathédrale Sacré Cœur de Brazzaville en mémoire de l'ancien ministre Simon Pierre Kikounga Ngot, décédé il y a près de trois mois. L'officiant du jour a reconnu les mérites de cet illustre serviteur de la République et a exhorté les jeunes à suivre l'exemple de ces anciens patriotes qui ont marqué de leur empreinte l'histoire du Congo. Il a loué, par ailleurs, l'initiative de l'association des anciens ministres du Congo pour sa reconnaissance à l'égard des dignes fils du pays. Cette messe d'action de grâce a coïncidé avec la célébration de la Pentecôte, fête de l'Église catholique marquant le cinquantième jour après la Pâque.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service); Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabozou, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oissa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice: Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Coordination : Rose-Marie Bouboutou
Rédaction : Rose-Marie Bouboutou, Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des

annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

RÉFORME DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'Assemblée nationale sur le point d'être consultée

Au sortir de l'audience que lui a accordée le président de la République, hier, dans le cadre des consultations entreprises avec les forces vives de la nation depuis le 20 mai dernier, le président de l'Assemblée nationale a envisagé la convocation d'une session extraordinaire de la chambre basse du Parlement.



Denis Sassou N'Guesso et Jacques Joachim Yhombi Opango

Justin Koumba a estimé qu'à cette occasion, les députés pourront débattre et se déterminer sur la question relative à la réforme des Institutions de la République. « Il me faut, après avoir écouté le président de la République, consulter notre base, à savoir la plénière de notre chambre, et dans ce cadre, nous allons organiser certainement une session extraordinaire pour débattre de cette question, et le point de vue de l'Assemblée nationale sera dégagée à cette occasion », a notamment déclaré

Justin Koumba. Reçu à son tour, en sa qualité d'ancien président de la République, Jacques Joachim Yhombi Opango, qui était accompagnée de sa femme, Marie-Noëlle Yhombi Opango, ne s'est pas prêté aux questions des journalistes. Par contre, son parti, le Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD), dont une délégation sera reçue ce 27 mai par le président de la République pourrait se prononcer, une fois pour toutes, sur la question. Il y a quelques semaines, le RDD qui

est en froid avec le Parti congolais du travail, principal parti de la majorité présidentielle, dont il est lié par un accord de partenariat, disait prendre ses distances avec celui-ci, refusant de cautionner un éventuel changement de la Constitution.

Tout comme l'ancien chef de l'État, le président du Mouvement pour les intérêts des Congolais et le Salut (MIS), Ernest Bonaventure Mizidy Bavoueza, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2009 a préféré garder le mutisme à sa sortie d'audience avec le président de la République. À ce jour, sa formation politique n'a pas officiellement pris position sur le changement ou non de la Constitution du 20 janvier 2002.

Par contre, le président de la Jeunesse unie pour la République (JUR), Brillant Miamissa, qui s'est félicité de l'initiative des consultations en cours a souhaité qu'un dialogue réunissant tous les acteurs politiques se tienne et permette des échanges sereins sur l'avenir des institutions de la République. Message répété sur le même ton par le président du Conseil national de la jeunesse (CNJ), Exaucé Ngabili Ebam, qui dit avoir profité de son entretien avec le chef de l'État pour évoquer les problèmes auxquels la jeunesse congolaise fait face : l'emploi des jeunes, le recrutement de ces derniers dans la Fonction publique, soutenir la création des entreprises par les jeunes, améliorer les conditions

de leur employabilité par les entreprises œuvrant au Congo, la présence des jeunes dans les sphères de prise de décisions. Le CNJ demande également son institutionnalisation par décret présidentiel, et refuse de voir les politiques instrumentaliser la jeunesse qu'il invite par ailleurs à avoir un comportement civique afin de préserver le climat de quiétude qui règne dans le pays. Le dialogue, tel a également été le souhait de Maurice Kinoko et de Médard Moussodia. Dirigeants respectifs des partis et groupements politiques du centre et du Parti pour l'unité, la liberté et le progrès (PULP), ils ont tous les deux déclaré être favorables au changement de la Constitution du 20 janvier 2002, pourvu que le dialogue qu'ils appellent de leurs vœux permette d'y parvenir autour d'un consensus national.

L'association des défenseurs et

messagers de la paix, conduite par son président, Aimé Bembé, a bouclé la série des audiences en appelant au changement de la Constitution et à la préservation de la tranquillité. Elle a exposé au président de la République ses actions sociales en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers notamment le forage de puits dans certains quartiers de Brazzaville et reçu du chef de l'État l'encouragement à poursuivre dans ce sens.

Au nombre des personnalités, délégations de partis et de la société civile attendues pour être reçues ce 27 mai par le président de la République, il y aura l'ancien ministre Martin Mbéri, le Rassemblement pour la démocratie et le développement, le conseil des églises de réveil, le conseil islamique.

Gankama N'Siah
et Roger Ngombé

COOPÉRATION

Les Brazzavillois pourraient retrouver leur parc zoologique

L'engagement est pris par Cuba dont une délégation composée des spécialistes en forêt, faune sauvage et jardin botanique séjournera du 25 au 1er juin au Congo. Leur mission : évaluer les possibilités de réhabiliter le parc zoologique de la ville capitale, abandonnée depuis plus de quinze ans.

rêt de la Patte d'Oie et celle de l'ex-Orstom.

Le Mont Barnier de la Blaide, la réserve naturelle à gorilles de Lésio Louna à 130 km au nord de Brazzaville ainsi que les plantations réalisées dans le cadre du Programme national d'afforestation et de reboisement à Bambou Mingali au PK45 feront aussi l'objet des visites.



Michel Elenga au centre lors de l'audience avec les spécialistes cubains

Le sujet a dominé les échanges entre le chef de la délégation cubaine, Jose Antonio Buides Cazanar et le directeur de cabinet du ministre du Développement durable et de l'économie forestière, Michel Elenga, le 26 mai à Brazzaville. « Outre le renforcement des relations qui existent déjà entre nos deux pays, nous trouvons beaucoup d'intérêt à coopérer avec vous, car nous sommes en train de restructurer notre pays », a indiqué le chef de la délégation. En dehors du parc zoologique à refaire, un jardin botanique sera également créé à Brazzaville. Ainsi, pour permettre à ces spécialistes de se faire une idée des réserves naturelles que possède le pays, une série de visites est prévue sur quelques sites : la fo-

Au-delà des projets évoqués, les experts cubains profiteront de leur séjour pour rédiger les modalités de mise en œuvre d'un projet commun que leur pays développent avec le Congo dans le cadre du reboisement de la République Haïtienne. « Nous aurons besoin d'experts congolais, car il est reconnu au niveau mondial que le Congo a une grande expérience dans le domaine de planting d'arbres », a souligné José Antonio Buides Cazanar.

En rappel, le ministre Henri Djombo avait séjourné à Cuba en juillet 2014. En dehors de la forêt, la santé est l'autre domaine fort des relations entre les deux pays plus de 1500 étudiants congolais en formation à la havane.

Lopelle Mboussa Gassia

CONSULTATIONS NATIONALES

Jean Itadi : « Notre refus des consultations n'est pas une menace de guerre »

À la faveur d'une conférence de presse qu'ils ont animée le 25 mai à Brazzaville, les dirigeants du Congrès africain pour le progrès (CAP), parti d'opposition, à savoir Jean Itadi et Christophe Moukoukéké, désapprouvent l'initiative du président de la République d'effectuer des consultations nationales ou politiques.

Pour le Cap, au lieu d'initier des consultations, le chef de l'État aurait directement convoqué un dialogue national inclusif qui aurait permis de construire ensemble un compromis national sur les conditions permissives d'une élection présidentielle libre, transparente, équitable pour une alternance démocratique apaisée en 2016.

Consultation n'est pas dialogue

Répondant aux questions de la presse, le président de ce parti, Jean Itadi, a d'abord fait la dif-

férence entre une consultation et un dialogue. La consultation, a-t-il rappelé, c'est l'occasion de donner un avis dont on peut tenir compte ou non. Par contre, le dialogue est équilibré, il suppose échanges, mise en commun des idées et peut même aboutir à des conclusions concertées. La concertation, c'est autre chose a-t-il ajouté en substance.

Pourquoi avoir refusé l'offre du président de la République ?

« Parce que nous devinons bien qu'à cette occasion, le chef de l'État allait aborder la question du changement de la constitution comme s'il avait le droit et les prérogatives de se placer au-dessus. Le chef de l'État, l'institution présidence de la République, est une institution insérée, intégrée à la constitution ; elle n'est pas

au-dessus, le chef de l'État est partie prenante, il est acteur comme les autres. Nous ne pouvons pas l'accompagner dans cette démarche qui pourrait aboutir à la conclusion suivante : j'ai consulté les uns et les autres, il y a eu une minorité contre la majorité, je fais un référendum », a précisé Jean Itadi.

Refuser les consultations n'est-ce pas prôner la guerre ?

Jean Itadi réagit : « On ne peut pas penser que le fait que l'opposition exprime un point de vue différent, divergent d'avec celui du pouvoir, c'est préparer la guerre. Notre refus n'est pas la volonté d'aller en guerre, nous sommes des hommes de paix, nous voulons l'alternance démocratique apaisée et nous voulons nous donner les moyens pour cela parce que le Congo le mérite bien. »

Jean Jacques Koubemba

DÉVELOPPEMENT RURAL

Un bâtiment pour le «Projet Recensement général de l'agriculture»

L'opération du recensement général de l'agriculture (RGA) s'ouvre sur nouvelle étape, celle de la transcription des informations recueillies sur le terrain. Pour ce travail, un bâtiment a été construit dans l'enceinte de la direction de la radio rurale, pour coordonner toutes les actions programmées sur trois ans.

Le ministre de l'Agriculture et de l'élevage, Rigobert Maboundou, a remis le 26 mai à Brazzaville, les clefs du bâtiment au directeur général de l'agriculture, coordonnateur du RGA, un projet en partenariat avec l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao). Cette opération est très importante, car il s'agit pour le

Congo, de mettre à jour ses données statistiques, vieilles de plus de 30 ans. La collecte des données a duré deux mois. Le tour revient au dépouillement afin de saisir les données recueillies sur le terrain. La phase thématique interviendra plus tard. « Nous sommes encore loin des résultats définitifs (...) notre pays retrouve les fon-

damentaux de la politique agricole qui doit se faire tous les dix ans », a souligné le ministre.

Après le passage du ministre, tous les opérateurs et opératrices de saisis se sont mis à l'ouvrage. Le travail consiste à inscrire les informations glanées, selon un modèle, en utilisant des programmes configurés. La tâche durera trois mois et les équipes seront alternées.

Cette collecte de données s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire natio-



Entrée principale du bâtiment, photo Adiac



Rigobert Maboundou lançant la deuxième phase du RGA

nal. Elle devrait aboutir à un dénombrement exhaustif de toutes les exploitations agropastorales et sylvicoles. Le recensement concerne toutes les composantes et tous les acteurs du secteur rural (agriculture, élevage, pêche, sylviculture et l'agroforesterie). Les informations recueillies portent sur la géographie, les conditions socio-économiques, les infrastructures et services communautaires, les potentialités, les contraintes, les vocations, l'attractivité et les perspectives de développement.

Conduit en partenariat entre le ministère de l'Agriculture et de l'élevage et la FAO,

le RGA nécessite plus de 4 milliards Fcfa. Le gouvernement détient déjà 60% de sa contribution. La FAO a déjà mobilisé ses 206 millions FCfa en tant que partenaire technique.

Au-delà d'une simple collecte de données, ce recensement se présente comme un puissant levier pour l'efficacité de la décision publique. Soulignons que le chantier de construction du bâtiment du projet RGA a duré sept mois au lieu de trois mois comme il avait été prévu. Démarré en novembre 2014, le coût des travaux est estimé à 38.350.000 FCfa.

Nancy France Loutoumba

**Cour d'appel de Brazzaville
Tribunal de commerce de Brazzaville
Cabinet du greffier en chef**

INSERTION LÉGALE

Articles 36 et 37, acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif)

Jugement en règlement préventif : Société Equateur Télécom Congo
Société Equateur Télécom Congo, en sigle ETC, Société anonyme avec Président Directeur Général, au capital de 1.010.000.000 de francs CFA, dont le siège social est sis 35, Avenue William Guynnet-centre ville, Brazzaville, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le n° CG/BZV/09B1814 du 03 janvier 2009 ;

Aux termes d'une requête en règlement préventif, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu en date du 07 avril 2015, le jugement répertorié sous le n°034, rôle n° 123bis année 2014 dont le dispositif est le suivant :

« Statuant en audience non publique, contradictoirement, en matière commerciale, en premier ressort;

Prononce le règlement préventif de la société Equateur Télécom Congo ;

Constate que la société MTN Congo SA et la Société Equateur Télécom Congo ont conclu un concordat

de vente à réméré portant sur les sites GSM, propriété de la Société Equateur Télécom Congo ;

Dit que ce contrat intègre l'offre de concordat proposé par Equateur Télécom Congo ;

Homologue ledit concordat en toutes ses mesures ;

Fixe la durée du concordat à deux ans ;

Dit que ce délai court à compter de la dernière date de signification de la présente décision au dernier

créancier désigné par le débiteur ; laquelle signification aura lieu au plus tard le 15 mai 2015 ;

Mets fin à la mission du Cabinet RAINBOW FINANCE ; expert ayant eu pour mission de faire un rapport

sur la situation économique et financière de la société Equateur Télécom Congo ;

Désigne ainsi qu'il suit les organes chargés de surveiller l'exécution du règlement préventif ;

Syndic : Cabinet d'expertise comptable DCI ;

Juge Commissaire : Madame Christine NGOMA MANIONGUI ;

Dit que la présente décision sera publiée dans les conditions prévues aux articles 36 et 37 de l'Acte

uniforme portant procédures collectives d'apurement du passif ;

Dit enfin que l'effectivité de cette publicité doit être vérifiée par le syndic qui a aussi la charge d'inscrire

la présente décision conformément aux dispositions organisant la publicité foncière ;

Dit enfin que la présente décision est, de plein droit, exécutoire par provision ;

Mets les dépens à la charge de la société EQUATEUR TELECOM CONGO ; »

AVERTISSEMENT AUX CREANCIERS

Les créanciers doivent produire leurs créances auprès du syndic conformément aux dispositions de l'article 78 de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif « A partir de la décision d'ouverture et jusqu'à l'expiration d'un délai de trente jours suivant la deuxième insertion dans un journal d'annonces légales prévu par l'article 36 ci-dessus, ou suivant celle faite au journal officiel prévue par l'article 37 ci-dessus, lorsque celle-ci est obligatoire, tous les créanciers chirographaires ou munis de sûretés composant la masse doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du syndic. Ce délai est de soixante jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire national où la procédure collective a été ouverte.

La même obligation est faite au créancier qui, muni d'un titre de créance, a introduit, avant la décision d'ouverture une procédure en condamnation en vertu d'un titre ou, à défaut d'un titre, pour faire reconnaître son droit.

Les titulaires d'un droit de revendication doivent également produire en précisant s'ils entendent exercer leur droit de revendication. A défaut de cette précision, ils sont considérés comme créanciers chirographaires.

Pour avis
Maître Georges EBALE
Greffier en chef du Tribunal
de Commerce de Brazzaville



IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

CE QU'ILS ONT DIT AU SUJET DES CONSULTATIONS INITIÉES PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (1ÈRE PARTIE)...

« Les mouvements radicaux qui ont refusé de rencontrer le président de la République assumeront les retombées de leur décision. »

Valère Mabiala Mapa, centre gauche.

« Nous ne sommes pas partis aux consultations parce que nous ne sommes pas appelés au dialogue. La consultation n'est pas un dialogue. Vous émettez un avis mais vous ne décidez de rien. »

Jean Itadi, Congrès africain pour le progrès (CAP), opposition, Le Patriote N°332 du 26 mai 2015

« Nos solutions sont dans le respect de l'ordre constitutionnel auquel tient le Mccdi... On ne crée pas un parti politique pour faire la figuration, mais pour la conquête du pouvoir. »

Guy Brice Parfait Kolélas, Mccdi, Majorité présidentielle.

« Il n'y a ni ambiguïté, ni ombre. Le Club 2002-PUR est pour le changement de la Constitution. »

Wilfrid Nguesso, Club-2002-PUR, majorité présidentielle

« Le Rc pense qu'on peut autrement trouver la solution politique que de conseiller le changement de la constitution. »

Claude Alphonse N'Silou, président du Rassemblement citoyen, Majorité présidentielle.

« Nous tenons à ce qu'il y ait un dialogue bien préparé pour qu'on traite sereinement des questions du pays »

Jean Michel Bokamba Yangouma, parti du Centre.

AVIATION CIVILE

Les documents de voyage non lisibles à la machine bientôt refusés

Le secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Raymond Benjamin, l'a énoncé le 22 mai à Brazzaville, à l'occasion de la réunion de haut niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cééac), sur la mise en œuvre du programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP).

La date butoir étant le 24 novembre 2015, les États devraient inciter les citoyens à renouveler tout passeport non lisible à la machine avant cette date. Ainsi l'un des enjeux de ce programme est la fin de la transition mondiale vers les passeports lisibles à la machine. Plus de 120 États sur les 191, membres de l'OACI, affirment délivrer actuellement des passeports électroniques. Près d'un demi-milliard circulent déjà dans le monde entier.

Cependant, Raymond Benjamin relève que « les États ont encore des efforts considérables à déployer, car tous les passeports électroniques ne sont pas encore tout à fait conformes aux spécifications de l'OACI ; et tous les États n'utilisent pas le répertoire de clés publiques de l'OACI pour vérifier et authentifier les passeports électroniques », ajoutant : « cela empêche les États émetteurs de bénéficier pleinement de tous les avantages que les passeports électroniques sont censés apporter en termes de sûreté et de facilitation ».

Il a annoncé que d'ici à janvier 2016, les droits d'inscription pour les nouveaux adhérents baisseront de 56 mille à 15 mille dollars américains ainsi que les frais annuels de 34 mille à 29 mille neuf cent dollars. Il a interpellé les États à intensifier les efforts de mobilisation et rappelé que le répertoire est essentiel pour préserver l'intégrité des documents de voyage et donc de contrôle des frontières.

Le programme TRIP constitue l'un des exemples d'efforts conjoints mettant en rapport les besoins des États, l'expertise de l'OACI, et ses ressources indispensables apportées par les donateurs. Par ailleurs, les États et l'OACI ont encore un travail considérable à accomplir en matière d'identification des voyageurs et de renforcement de la sûreté et de la facilitation de l'aviation.

La rencontre de Brazzaville s'est inscrite dans cette optique. Les experts

de l'OACI ont eu une occasion de partage d'expérience et de meilleures pratiques dans la gestion sécurisée de la délivrance des passeports et des systèmes de contrôle aux frontières. Au terme de cette réunion, les États membres de la Cééac ont été invités à signer une déclaration commune qui débouche sur une feuille de route pour la facilitation des voyages dans leur espace mais également au-delà. Le programme TRIP a pour objectif de renforcer les capacités des États membres de la Cééac en matière de sûreté des documents de voyage et des contrôles aux frontières. Ce programme permet aux États d'honorer leurs obligations internationales pour ce qui touche, notamment, la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et aux autres menaces dont l'aviation civile peut faire l'objet.

La réunion de haut niveau de la CEEAC sur la mise en œuvre du TRIP a connu la participation du ministre des Transports congolais, Rodolphe Adada ; des ministres délégués à la marine marchande ; et de l'économie fluviale et des voies navigables et d'autres invités représentant le ministre des Affaires étrangères, etc.

Nancy France Loutoumba

DISTINCTION

Benjamin Raymond décoré dans l'ordre du mérite congolais

Le secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a reçu le 21 mai à Brazzaville, sa médaille d'honneur, des mains du ministre d'État, ministre des Transports, Rodolphe Adada. Il a été décoré officier dans l'ordre du mérite congolais.

« Cette distinction est le symbole d'un partenariat stratégique entre l'OACI et le Congo. Je voudrais vous dire combien à l'OACI nous vous sommes redevables de la volonté que vous avez manifestée pour que l'aviation soit au Congo une priorité stratégique », s'est ému Raymond Benjamin.

Il a souligné que sa visite au Congo, illustre la volonté de rapprochement entre le Congo et son organisation. Ainsi a-t-il rassuré le gouvernement de leur soutien pour continuer à accompagner le Congo. Arrivé la veille, le secrétaire général a visité l'aéroport



Raymond Benjamin entouré du Ministre d'Etat Adada et autres acteurs de l'aviation civile, photo Adiac

international Maya Maya qu'il a apprécié positivement. Selon lui, le Congo possède un aéroport qui peut contenir le double de passagers estimé au départ à plus de 3 millions. « C'est un bâtiment qui a un potentiel énorme. Cependant, il faudrait accroître les services aux passagers, à travers des concessions pour augmenter les revenus non aéronautiques. La sûreté est très bien pensée. Nous avons

travaillé avec les autorités aéroportuaires et celles du pays pour atteindre ce résultat », a conclu Raymond Benjamin. Notons que la cérémonie de décoration s'est déroulée en présence des responsables de l'Agence nationale de l'aviation civile, de la société d'aviation Equatorial Congo Airlines et de plusieurs autres acteurs du secteur de l'aviation civile.

N.F.L.



Une expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45/06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
Formation en passation des marchés publics (Travaux, Fournitures et Services)	5 jours	1 au 5 juin 2015
Comment prospecter efficacement et gagner de nouveaux clients ?	3 jours	9 au 11 juin 2015
La fiscalité du patrimoine : perfectionnement	3 jours	14 au 18 juin 2015
La satisfaction client et l'exploitation des réclamations	3 jours	23 au 25 juin 2015

*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.

CANCER DE L'ENFANT AU CONGO

La Fondation Calissa Ikama dresse son rapport d'activités sur la campagne de sensibilisation des décideurs

C'est devant la presse que Ken Phinéas T, responsable des programmes à la Fondation Calissa Ikama, a dressé le rapport de cette campagne de sensibilisation des décideurs, qui a pour objectif général de lutter contre les cancers de l'enfant au Congo, le week-end dernier, au siège de ladite fondation au Plateau des 15 ans dans le quatrième arrondissement de Brazzaville.

Le 28 février 2015, à l'occasion de la journée internationale des cancers de l'enfant, la Fondation Calissa Ikama, avait lancé une campagne de sensibilisation des décideurs, une conférence de presse et une soirée de soutien, en présence de madame Emilienne Raoul, ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, de monsieur Philippe Mvouo, président du Conseil supérieur de la liberté de communication et du docteur Fatoumata Nafissatou Diallo, représentante de l'organisation mondiale de la santé- Afrique. Au cours de cette campagne, elle a pu lever les fonds équivalents à 40% de son estimation de besoins. Sur 41.000.000 des fonds levés ce soir-là, 27.000.000 ont déjà été versés à la fondation. Ils ont permis de lancer un certain nombre des projets de leur plan d'action 2015.

Aussi, pour atteindre un nombre important de décideurs (responsables politiques, chefs d'entreprise, chefs de missions diplomatiques en résidence au Congo, etc.), la Fondation Calissa Ikama a produit et distribué un dossier de présentation contenant : une chemise de présentation pré-

sentant succinctement la situation de la lutte contre les cancers pédiatriques au Congo et les défis à relever en 2015, un tableau détaillé de l'estimation des besoins 2015 et un bulletin de soutien. Au total, 700 dossiers ont ainsi été distribués, dont 350 à Brazzaville et 280 à Pointe-Noire.

Quant aux objectifs spécifiques, il s'agit de : susciter la prise de conscience des décideurs sur la situation des cancers pédiatriques au Congo ; présenter au public les avancées significatives obtenues et les grands défis à relever dans la lutte contre les cancers pédiatriques ; mobiliser les ressources financières pour poursuivre l'appui à l'amélioration de la qualité de la prise en charge thérapeutique et la lutte contre la sous-information en matière de cancers pédiatriques.

Pour Yolande Ketta-Mbanguidy, présidente de la Fondation Calissa Ikama « Ce présent rapport a été préparé à votre intention pour vous permettre d'apprécier ce que nous avons fait depuis le 28 février jusqu'à ce jour. Il se termine sur un rapport financier qui vous donne un aperçu de l'utilisation des fonds mis à notre disposition à travers vos

dons... », avant d'annoncer l'organisation d'une autre activité de fundraising en juillet 2015.

Comme en 2014, cette soirée a donné l'opportunité de mobiliser des ressources financières pour son plan de lutte contre les cancers pédiatriques en 2015. Et, en vue de poursuivre la prise en charge thérapeutique et mettre en œuvre son plan de communication, la Fondation Calissa Ikama a estimé les besoins de son plan d'action à 102.000.000 de FCFA.

S'agissant des résultats obtenus ; il y a eu sensibilisation de 700 plaquettes de présentation distribuées ; il y a eu également la conférence de presse co-animée par le professeur Jean Félix Peko, responsable du Laboratoire d'Anatomo-pathologie du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville et président du groupe congolais d'oncologie pédiatrique, le professeur Judith N'Sondé Malanda, oncologue médicale au CHU de Brazzaville, et par le docteur Armand Thouassa, oncologue à l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire, avec pour objectif de sensibiliser le public à la problématique de la prise en charge des cancers de l'enfant au Congo. Enfin lors de la soirée de soutien, 41.205.000 FCFA, dont 25.705.000 avant et pendant la soirée et 15.500.000 FCFA sous forme de promesse de dons, ont pu être levés. Ils représentent environ 40% de l'estimation des be-



Madame Emilienne Raoul, assistée de la présidente de la Fondation Calissa Ikama, exprimant sa satisfaction lors du lancement de la campagne

soins. Pour le professeur Charles Gombé Mbalawa, responsable du service de cancérologie, au CHU de Brazzaville, les campagnes de prévention doivent être organisées. « Il faudrait un peu plus de campagne d'information et de sensibilisation des parents d'enfants, car tant que les enfants arriveront à des stades très avancés, les traitements ne donneront pas les résultats escomptés. D'où les campagnes de prévention doivent être organisées. »

Qu'est-ce que la Fondation Calissa Ikama a fait jusque-là ? Avec 40% d'estimations de besoins, le comité de direction de la Fondation Calissa Ikama a

pris certains engagements prioritaires, notamment ; l'exécution totale des projets suivants :

Aide en médicaments : la totalité de la contribution du Congo a été versée au GFAOP. Elle concerne la prise en charge de 40 enfants (une augmentation de plus de 30% par rapport à 2014) ; Formation de pédiatre : en plus de 3.000 euros versés au GFAOP, le docteur N'djobo a eu droit à une bourse de 4.000 euros pour les 4 mois de stage qu'il va passer au Maroc... Puis, organiser une autre activité de levée de fonds s'avère indispensable pour compléter l'ardoise.

Bruno Okokana

RÈGLEMENTATION

Le Congo organise le secteur privé de la Santé

Les lignes directrices pour consolider les conclusions de cet avant-projet ont été soumises à des représentants des administrations publiques et privées, de la santé pour adoption et validation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de cet avant-projet, un atelier de validation de cette loi s'est tenu le 22 mai, à Brazzaville, sous le patronage de l'inspecteur général de la santé, le professeur Richard Bilekot.

Organisé par le Programme initiative santé an Afrique du Groupe de la Banque mondiale (HIA), la validation de cet avant-projet régissant le secteur privé de la santé était une étape importante afin d'asseoir les bases d'un assainissement du secteur privé de la santé au

Congo. Elle permettra la création d'un environnement favorable non seulement au développement structurel de la santé, mais aussi



Les participants

au développement d'un dialogue public privé afin d'aboutir à la

mise en place d'un partenariat public privé durable et efficace permettant d'offrir des soins de qualité aux populations ; gage d'une

collaboration réelle pour l'atteinte des objectifs du millénaire.

Ce processus vise également à l'établissement d'un climat d'investissement favorable au développement du secteur privé de la santé. Ces objectifs sont les suivants : doter le secteur privé d'un cadre législatif afin de le rendre plus efficient ; assainir le secteur privé de la santé en le débarrassant de tous ceux qui ne remplissent pas les conditions d'exercice en clientèle privé ; contraindre les structures privées de santé à se doter d'équipements modernes et performant ; et enfin, contraindre le secteur privé de la santé à se doter d'un personnel compétent et formé.

Ainsi, sous l'égide d'un cabinet juridique recruté pour la circonstance, des concertations ont été menées avec l'ensemble des acteurs dans le domaine public

au niveau de Pointe-Noire et de Brazzaville. Les points suivants ont particulièrement suscité les débats tout au long des concertations, notamment : les questions relatives à la bi-appartenance des professionnels de la santé, plus particulièrement les médecins ; les conditions d'ouverture d'une structure sanitaire privée, notamment sur le nombre d'années d'exercice de la profession avant d'officier dans le privé ; la nécessité d'être couvert par une assurance comme condition d'exercer ; l'identification des paramédicaux ; la pertinence de réglementer l'exercice de la médecine traditionnelle ; les allègements fiscaux ; et enfin, la facilitation de l'accès aux financements des structures sanitaires privées.

Guillaume Ondzé



Assurances et Réassurances du Congo

Notre mission : vos bien-être.

Assurance Incendie	Assurance Élévation
Assurance Transport	Assurance Construction
Assurance Multirisques Habitation	Assurance Médicale
Assurance Glaces Tempête	Assurance Voyage
Assurance Responsabilité Civile	Assurance Énergie

Une équipe jeune et dynamique à l'écoute de vos besoins

Agence K17 - Avenue de la République - Tél : +242 33 89 12 88 / 11 08 16 38
 Agence P18 - 128, Avenue de la Liberté - Tél : +242 33 281 46 43 / 34 12 36
 Email : ardc@arcd.com - www.arcd.com

SANTÉ PUBLIQUE

La cartographie de la filariose lymphatique et de la laose en voie d'élaboration

Les agents du ministère de la Santé et de la population se sont réunis, le 21 mai à Brazzaville, en atelier de formation pour la mise en place de la cartographie nationale de la filariose lymphatique et de la laose.

Les résultats obtenus par les enquêteurs épidémiologiques vont aider le Congo à élaborer les plans d'actions de lutte contre la filariose lymphatique et la laose. Toutefois, les bases du programme d'élaboration de la cartographie de ces deux pathologies ont été posées dans les années 2007 et 2008. L'enquête réalisée au cours de cette période au Congo prouve que la filariose lymphatique est

des microfilaires, présentation des fiches collectes, le choix de l'échantillonnage ainsi que le mode d'utilisation des smartphones.

De ce fait, le travail de terrain s'effectuera au village Linzolo, situé dans le district de Goma Tsié-Tsié, dans le département du Pool, au sud-ouest de Brazzaville.

L'initiative est très encourageante : « Quand on ne connaît pas l'ampleur, les foyers de la maladie et les données scientifiques de la filariose lymphatique et de la laose, tout le travail qu'on peut faire est vain. Tout ce travail nécessite une méthodologie bien codifiée et fiable. Si les zones d'endémici-

riose lymphatique dépendra de la prévalence de la laose, il s'est avéré important de réaliser la cartographie conjointe pour ces deux maladies.

« La vitesse avec laquelle évolue la science aujourd'hui nous oblige à réactualiser nos connaissances. La filariose lymphatique et la laose sont deux maladies tropicales négligées qu'on trouve encore au Congo. Il faut qu'on raffine notre cartographie à l'échelle des districts sanitaires au lieu des départements sanitaires comme ce fût le cas en 2007-2008 », a ajouté le professeur Obengui.

Données importantes

Une source onusienne indique que plus de 1,4 milliard de personnes dans 73 pays sont menacées par la filariose lymphatique, connue également sous le nom de l'éléphantiasis.

Plus de 120 millions de personnes sont actuellement infectées et environ 40 millions d'entre elles souffrent de difformités et sont handicapées par la maladie.

La filariose lymphatique peut provoquer une altération du système lymphatique et une hypertrophie de certaines parties du corps à l'origine de douleurs et de graves incapacités et de stigmatisation sociale.

Pour interrompre la propagation de l'infection, l'OMS recommande de procéder chaque année à des traitements à grande échelle en administrant à toutes les personnes exposées dans les zones où des cas d'infection ont été recensés, une dose unique associant deux médicaments.

Fortuné Ibara

té sont bien localisées on peut enrayer ces maladies. Il nous suffit d'orienter les ressources humaines et matérielles vers ces zones pour prétendre à une éradication définitive », a indiqué Fatoumata Binta Diallo, représentante de l'OMS au Congo. Par contre le professeur Obengui, directeur de l'épidémiologie et des maladies infectieuses, a argumenté qu'on tenant compte de la forte endémicité de la laose et du fait que la



Face aux micros le professeur Obengui et le Docteur Fatoumata Diallo Binta (photo adiac)

encore endémique dans plusieurs départements. La prévalence dans les zones enquêtées à cette époque atteignait 40,7%. Et, les récentes enquêtes réalisées entre 2010 et 2013, indiquent bien que la filariose est très focalisée au Congo.

Pour conforter la pertinence des enquêtes sur le terrain, les participants auront des exercices pratiques du genre : application avec les échantillons (sang), coloration et lectures des lames pour identification

Le CHU de Brazzaville reçoit un appareil de Cryothérapie

Le président de l'ONG Gyn'aide, Remi Catabelle, a fait, le 22 mai, au nom de la Fondation Sibylla Hesse, basé à Montréal au Canada, don d'un appareil de Cryothérapie au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville.



Au premier plan, le professeur Hervé Iloki, chef de service gynécologie au CHU de Brazzaville et le président de l'ONG Gyn'aide, Remi Catabelle, en train de toucher le nouvel appareil (Adiac)

Cet appareil va aider à faire des examens préventifs et à traiter les légions avant la manifestation d'un cas de cancer du col de l'utérus, qui actuellement occupe la deuxième place sur le registre des cancers à Brazzaville.

En clair, cet appareil de Cryothérapie s'intègre surtout dans la stratégie du dépistage et du traitement des dysplasies du col utérin dues au papillomavirus cancérigène, avec d'autres examens comme le frottis et le test biologique de recherche des papillomavirus cancérigènes.

A Brazzaville et dans les autres départements du pays, le cancer du col est très fréquent. Néanmoins, on peut le prévenir au moyen d'un diagnostic précoce et d'un traitement rigoureux. Les femmes jeunes dont l'âge oscille entre 25 et 40 ans sont les plus exposées.

« C'est un appareil sophistiqué qui s'ajoute au premier qui a vieilli et qui date de 2008 acheté sur fonds propre du CHU de Brazzaville. C'est une joie pour nous qui d'ailleurs avons fait déjà venir ici, le collège des colposcopistes de France auprès de qui les jeunes gynécologues du CHU de Brazzaville avaient bénéficié de plusieurs séances de recyclage », explique le professeur Hervé Iloki, chef de service gynécologie au CHU de Brazzaville. Le coût global de cet appareil de Cryothérapie est estimé à 4000 euros soit 2.600.000 francs CFA. Et, son intérêt est bien plus grand car il traite : « immédiatement en consultation, pendant moins de dix minutes, sans aucune douleur, sans aucun saignement la patiente qui a une légion précancéreuse », indique le docteur Remi Catabelle.

A l'unanimité, les gynécologues avouent qu'il y a une durée de vingt ans entre le début d'une infection et les premières manifestations d'un cas de cancer. Pendant cette durée, il est donc possible d'arrêter l'évolution d'une infection précancéreuse, en usant surtout du vaccin préventif.

F.I.

REMERCIEMENTS



L'honorable Fernand Sabaye, remercie et exprime sa profonde gratitude au président de la République, au Parti Congolais du travail et à son Secrétaire général, aux parlementaires, aux autorités, aux parents, amis et connaissances de Brazzaville, à la population de Bétou, pour la grande compassion et le soutien multiforme qu'ils lui ont témoignés à l'occasion du décès de son frère aîné M. Jean Paul Ngolou, ancien sous-préfet de Mbama, décès survenu le 27 avril à Brazzaville et inhumé à Bétou, le 09 mai 2015.

CONCOURS D'ENTRÉE EN SIXIÈME

34.029 candidats affrontent l'examen

Le directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Brice Hilaire Ounounou a effectué le 26 mai, une descente dans les centres d'examen du concours d'entrée en sixième.

Il était accompagné lors de cette descente du directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Pierre Dongo Moké ainsi que des cadres et agents du ministère.

La délégation a notamment visité les centres du complexe scolaire Sébastien Mafouta, du collège d'enseignement général Trois Glorieuses, de l'école

Moussa Eta et le centre du Lycée Thomas Sankara. L'objectif a été de superviser l'examen afin de se rendre compte du bon déroulement des épreuves et des conditions dans lesquelles les candidats ont été soumis pour ce concours.

Le département de Brazzaville a au total, 34.029 candidats, repartis dans soixante-dix-neuf centres dont deux en Angola. L'effectif de cette année est en baisse par rapport à celui de l'année dernière où le nombre était de 35.000 candidats. Le concours d'entrée en sixième se déroule en une seule journée, au cours de laquelle les candidats planchent sur trois

matières, à savoir: les mathématiques, l'expression écrite et la dictée-question.

Le directeur de cabinet, Brice Hilaire Ounounou a rappelé que le concours d'entrée en sixième relève d'une organisation départementale. En ce sens, chaque département élabore son propre calendrier pour le déroulement des épreuves. Dans tous les centres visités, le directeur de cabinet a livré un message d'encouragement aux candidats. « Vous êtes les élites de demain, travaillez à votre hauteur afin qu'aucun de vous ne soit déclaré échoué », a-t-il déclaré.

Lydie Gisèle Oka

ABONNEMENT

Portage du journal Les Dépêches de Brazzaville au bureau ou à domicile

1 année :45 000 F CFA

6 mois :24 000 F CFA

3 mois :12 000 F CFA

Contact : 05 532 01 09

84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Centre ville

ABONNEZ-VOUS POUR NE PAS MANQUER UNE EDITION DE VOTRE JOURNAL

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les centres de formation religieux dotés de matériel de coupe et couture

La ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Catherine Ebondza Lipiti, a remis le 22 mai, à Brazzaville les kits de couture aux centres de formation des confessions religieuses

Au total, sept centres ont bénéficié chacun de cinquante kits de couture. Il s'agit des centres du Foyer féminin de l'église Kimbanguiste, du Foyer féminin de l'église Salutiste du plateau des 15 ans, de l'école professionnelle Soeur François Régis, du Centre de formation en coupe et couture de l'église Islamique, du Centre de formation en coupe de la Fondation Maman Olangui (CIFMC) et du centre de l'église Rehoboth.

Le don a été composé d'une machine à coudre, une table à repasser, deux paires de ciseaux grand et petit modèles, deux fers à repasser (électrique et à charbon), un mètre ruban, un Dé avec aiguilles, un flacon d'huiles et des craies de couture.

L'objectif est d'accompagner les femmes et les jeunes filles à l'autonomisation socio-économique, à l'entrepreneuriat et à l'éradication de l'extrême pauvreté en milieu féminin.

Le gouvernement a bénéficié de mille machines à coudre d'un coût d'environ 350 millions francs CFA. La première distribution a concerné 350 machines remises aux femmes des confessions religieuses. Le reste des machines sera déployé sur l'ensemble du territoire national. Peu avant la remise du matériel, la ministre Catherine Ebondza Lipiti, a conçu un morceau de tissu pour tester

la machine. Elle a indiqué que ce don s'inscrivait dans le cadre du programme national de développement 2012-2016 et obéit à la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement. Il fait suite à la campagne d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement sur le statut de la femme et l'appui aux activités génératrices de revenus organisées dans tout le territoire national.



La responsable du centre de l'église Kimbanguiste recevant un kit (crédit-adiac)

La ministre a invité les encadreurs à donner une formation de qualité avant d'exhorter les apprenants à consacrer leur temps à la formation afin d'avoir un métier. Selon elle, ce métier leur épargnera tous les risques liés à la pauvreté, l'oisiveté et aux violences de tout genre. La cérémonie a été marquée de cantiques religieux, d'un moment de prière prononcée par le président de la Pastorale à l'Eglise Evangélique du Congo, le pasteur François Madounda, et de remerciements.

La présidente nationale de la CIFMC Ndongo Mokana a remercié les autorités congolaises du don. « *Le geste accompli ce jour à l'endroit des femmes et jeunes filles des confessions religieuses est le résultat du thème de l'année : l'autonomisation de la femme au développement de la femme* ». Ce don permettra aux femmes de se prendre en charge et d'être indépendantes. Nous sommes des confes-

sions religieuses, certes, mais nous ne devons pas nous contenter seulement de prier sans travailler pour le développement de la femme».

Une autre a souligné : « *L'Eglise n'a pas que le volet spirituel, elle a aussi le volet physique. C'est ainsi que dans les églises, il y a des organisations qui s'occupent uniquement des femmes dans plusieurs domaines de la vie quotidienne telles que l'éducation et la formation* ».

Lydie Gisèle Oko

RELIGION

La paroisse Saint-Esprit de Moungali célèbre ses 64 ans d'existence

Créée en 1951, la paroisse catholique Saint Esprit, située au rond-point Moungali, dans le quatrième arrondissement, a totalisé ses 64 ans d'existence cette année. Pour célébrer cet anniversaire avec faste, une messe eucharistique a été organisée le 24 mai, à l'occasion de la fête de pentecôte, marquant aussi le lancement officiel des activités de l'année jubilaire qui sera commémorée en 2016.

Dans son homélie du jour, tirée du livre de Galates, l'abbé Yvon Mabandza, qui a officié la messe, a édifié les fidèles venus célébrer en grande pompe le 64^e anniversaire de leur paroisse, sur les vertus du Saint-Esprit, en insistant notamment sur son rôle jugé majeur dans la vie d'un chrétien. « *Le message que nous avons fait passer à cette occasion, est celui de dire aux fidèles que l'esprit sain est la troisième personne de la Divinité. Il a pour ce faire un rôle important dans notre vie de foi. Donc nous avons à l'invoquer et à l'implorer, pour qu'il fasse de nous des vrais disciples de Jésus-Christ* », a souligné l'abbé Yvon Mabandza.

Dans le cadre de la célébration de cet anniversaire, plusieurs activités spirituelles sont prévues au sein de la paroisse, en vue de permettre aux chrétiens de découvrir les bienfaits du Saint-Esprit. Au nombre de ces activités spirituelles, on retient entre autres des pèlerinages, des concerts religieux, des célébrations pénitentielles et eucharistiques ainsi que des célébrations des sacrements. L'objectif visé à travers ces activités d'ordre spirituel, étant d'aider la communauté chrétienne à s'affermir en Jésus-Christ, afin de bénéficier des sept dons du Saint-Esprit, qui sont : la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu.

Pour marquer l'union et l'amour entre la communauté chrétienne, une sainte scène a été organisée au cours de cette messe eucharistique.

Firmin Oyé

METATOUT

PREFABS

Qualité et Développement Durable !

N'hésitez pas à visiter notre Show-Room !



Bâtiments préfabriqués - Conteneurs de vie - Bâtiments en acier léger galvanisé
 Bâtiments en acier structurel - Logements pratiques prêts à l'emploi - Stations Services
 Bâtiments écologiques - Bâtiments à systèmes modulaires
 Hangars - Cabines Mobilier urbain - Sanitaires

SEMAINE DE L'EUROPE

Gouvernance et développement au menu des débats

La fête de l'Europe qui a clôt ses portes le 22 mai a été aussi un moment d'échange d'idées et d'exposition d'une vingtaine de projets financés par l'Union européenne.

La conférence débat avait pour thème « bonne gouvernance et développement : quels liens et quels enseignements, à la lumière des accords de Cotonou ? ». La réflexion était libre, un regard critique des stéréotypes connus d'avance en prenant du recul sur les discours officiels. Du point de vue de l'ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo, Saskia De Lang, la bonne gouvernance et les institutions fonctionnelles sont considérées comme des ingrédients essentiels pour faire avancer un pays.

Force est de constater que d'une manière générale l'aide extérieure en Afrique n'a pas été efficace à promouvoir des changements institutionnels et des renforcements de capacités.

En 5 ans de décennie d'aide au développement, la théorie du changement s'est basée sur l'attente que le renforcement de capacités permettrait d'améliorer les prestations des institutions étatiques. Par conséquent, les bailleurs de fonds ont commencé à exiger l'adoption de lois, des cadres juridiques et de mécanismes de gestion des dépenses publiques, en termes de conditions, pour bénéficier de leur aide.

Cependant, malgré l'adhésion de beaucoup de pays, l'application

de toutes ces mesures est restée superficielle, sans impact majeur. La question qui se pose est celle de savoir pourquoi les schémas et modèles clefs en main ont du mal à produire les résultats escomptés dans la gouvernance. Les participants à cette conférence-débat, ont émis des avis pour répondre à la question : quelle gouvernance dont a besoin le Congo pour assurer son développement ?

Le sujet était passionnant, vu le nombre d'interventions du public présent. De façon générale il est ressorti que chaque pays construit son propre concept de gouvernance. Parlant de démocratie comme point de départ ou non, il a été recommandé de prendre de la distance de la gouvernance.

L'un des orateurs à la conférence débat a insisté sur la responsabilité et l'implication des citoyens afin d'exercer de l'influence sur les gouvernants et des élites qu'ils élisent. Ils ont le devoir d'exiger que des comptes leurs soient rendus dans la gestion des affaires publiques et notamment des finances publiques. Par ailleurs, l'UE a été interpellée par rapport à son rôle au sein des pays africains tel le Congo. Cependant l'organisation européenne estime qu'elle est en relation avec le gouvernement et elle appuie certaines organisations non gouvernementales dans des domaines divers.

Les projets financés par l'UE exposent

La preuve, toutes ces organisations soutenues par l'UE se sont fait connaître autour de l'exposition des

projets financés par l'UE. Elles ont parlé d'elles, de leur résultat, leur démarche. La particularité est que ces acteurs sont engagés sur le terrain. Ils mettent à profit les ressources financières de l'UE afin d'améliorer les conditions de vie des populations congolaises.

A l'exemple de l'organisation non gouvernementale, ASI (actions de solidarité internationale), qui bénéficie des financements de l'UE dans le cadre du programme de prise en charge des jeunes filles en situation de rue et de vulnérabilité à Brazzaville et à Pointe Noire depuis 2012.

L'objectif principal du programme est de contribuer à l'amélioration du niveau socio-économique des jeunes filles défavorisées. Ce projet s'appuie sur un cycle de prise en charge complet, allant de la prévention dans la rue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes filles dont l'âge est compris entre 14 et 21 ans. Dans la suite des projets s'inscrivent aussi l'appui et la structuration de la dynamique intégrative des corridors agricoles, Dica, réalisés à travers le forum des jeunes entreprises du Congo. L'étude diagnostique sur les filières d'activités économiquement rentables et des métiers porteurs a conclu sur : 10 filières retenues et 17 métiers porteurs identifiés. Pour ne citer que ces deux exemples.

Nancy France Loutoumba

Des ONG locales partenaires exposent leur gamme de produits

En marge de la semaine de l'Union européenne (UE) qui s'est tenue à Brazzaville du 19 au 22 mai dernier, plusieurs ONG congolaises financées par l'UE ont exposé au grand public leurs réalisations. Les Dépêches de Brazzaville ont fait le tour de quelques stands. Suivez.



Devant un stand de The Aspinall foundation

des cours d'alphabétisation, de création et gestion des coopératives et d'entrepreneuriat », a indiqué l'exposant. C'est alors que nous nous dirigeons vers un stand du Réseau d'adduction en eau potable (AEP) dans les localités de Ingah et Invouba appuyé conjointement par la Croix-Rouge congolaise et française. Ce projet vise l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, ainsi que des pratiques d'hygiène pour les populations des districts d'Igné et de Ngabé. L'objectif du projet « est d'améliorer l'état de santé de la population des districts d'Igné et de Ngabé en cherchant à réduire les maladies oro-fécales et d'origine hydrique », a expliqué un des membres de l'ONG.

Nous sommes en face du stand de l'ONG Assistance de solidarité internationale (ASI) qui travaille depuis 2006 dans le cadre d'un programme de prise en charge de jeunes filles en situation de rue et de vulnérabilité à Brazzaville et Pointe-Noire. Quatre jeunes dames animent cette exposition : des kits, des préservatifs, des sexes artificiels, des brochures, des affiches, un écran de campagne de sensibilisation, sont réunis pour attirer le public. L'objectif du programme ASI, selon les organisateurs, est de contribuer à l'amélioration du niveau socio-économique des jeunes filles en situation de rue. Les activités obéissent à un cycle de prise en charge complet, allant de la prévention dans la rue à l'insertion sociale et professionnelle. Entre 2013 et 2015, explique une des exposantes, l'ONG a réussi à insérer environ 70 filles de 14 à 21 ans en situation de rue.

L'ASI dispose d'un centre de prise en charge socio-éducative qui a permis, « le suivi social des bénéficiaires, le soutien d'alphabétisation, l'accompagnement dans la construction d'un projet de vie individuelle ainsi que la prise en charge des enfants de moins de 6 ans dans la crèche. » Pendant leur séjour au centre, les filles ont l'opportunité de choisir un métier parmi les 17 offerts. Juste derrière nous, nous apercevons le stand du projet Socio-économique des personnes vivant avec handicap (AVSI) dans le département de Pointe-Noire. Nous nous rapprochons de l'exposition. L'unique animateur de ce stand nous reçoit chaleureusement, et nous explique le volet d'activités de son ONG. Comme le précédent stand, l'AVSI milite aussi dans le domaine social mais en faveur des personnes vivant avec handicap (PVH). « Il est prévu après l'apprentissage des métiers, de les regrouper en coopératives. Pour cela, elles ont bénéficié

L'environnement est une priorité des partenaires européens

Enfin, nous terminons notre visite devant l'exposition de l'ONG The ASPINALL foundation, spécialisée dans le développement local en périphérie de la réserve naturelle de gorilles de Lésio-Louna. En dehors du Congo, aucun n'a réussi le projet de préservation des réserves naturelles, en assurant l'insertion et la protection des gorilles dans leur milieu naturel. Ce projet de soixante mois, a coûté quelque 1,084, 845 euros, soit 700 millions de francs CFA. Il a permis l'implantation de micro-projets : 80 ha de forêts communautaires plantées, 20 ha d'arbres fruitiers, 2 ha de culture maraichère, installation de trois ruchers...

Rappelons que toutes ces initiatives ont été parrainées par l'UE, avec le soutien du gouvernement congolais. « Je suis ravie de voir ce dynamisme que cela reflète au niveau de la société civile. », a confié l'ambassadeur de l'UE au Congo, Saskia de Lang. Le forum des ONG a permis de découvrir les résultats de ces partenariats.

Fiacre Kombo

ENVIRONNEMENT

WWF-Italie appelle à sauver le gorille du Bassin du Congo

Espèce très menacée, le gorille ne vit plus désormais qu'en Afrique centrale sur une bande de forêt qui va en s'amenuisant.

La branche italienne du Fonds mondial de préservation de la faune, le WWF, lance un cri d'alarme pour la faune et la flore du Bassin du Congo. Le 22 mai dernier, en la Journée mondiale de la biodiversité, elle avait été en première ligne pour sensibiliser l'opinion italienne autour d'un patrimoine mondial inestimable et irremplaçable, qu'elle n'a pas hésité à désigner comme le « cœur vert du monde ». Les forêts du Bassin du Congo, avait-elle estimé, constituent une richesse essentielle à la survie de la planète et de ce qu'elle contient comme vie animale et humaine.

Ce mardi 26 mai, l'organisation est remontée au créneau avec des chiffres que le commun des Italiens (et pas seulement) est loin d'avoir en tête. Ils concernent le nombre des gorilles de forêt en dépeuplement vertigineux en moins d'un siècle, dans un destin qui entrecroise celui des humains à plus d'un titre. WWF avertit en effet qu'en 65 ans, la population des gorilles a été décimée à 80%. Les causes sont aussi bien la destruction de leur habitat, le com-

merce de leur chair... que le virus d'Ebola ! Car, on l'oublie là aussi, c'est le corps humain celui des grands signes (dont le patrimoine est identique à 99%) qui sont les réservoirs de ce redoutable virus. Certaines variétés de gorilles ont tout simplement disparu, souligne l'organisation écologiste. « La sous-espèce de gorille occidentale dénommée gorille « Cross River », qui vit entre 1500 et 3500 mètres, dans une zone étroite de forêt tropicale comprise entre le Nigéria et le Cameroun, compte à peine 250 à 300 individus désormais ». Et cette dramatique diminution va de pair avec le rétrécissement des zones forestières habilitées à leur survie. « Selon les données de l'ONU, d'ici à 2032 les tropiques ne compteront pas plus de 10% de l'espace où vit le gorille, soumis à une extinction inévitable si l'on ne fait rien », rappelle l'organisation.

Les oasis, l'autre souci

Après la biodiversité et la forêt, l'organisation écologiste a invité dimanche à jeter un regard éveillé aussi sur le sort des oasis. Elles sont les points de vie dans les déserts, pour les humains et pour la flore. Elles constituent aussi des pôles d'une activité agricole non

négligeable, par exemple pour les pays sahéliens producteurs de dattes, d'agrumes et/ou des plantes utilisées en parfumerie. Les oasis peuvent être ignorées des peuples de forêt, comme les nomades se sentent éloignés des préoccupations sur la dégradation des espaces boisés: mais les uns et les autres respirent grâce à l'interactivité de ces deux écosystèmes essentiels et complémentaires. L'antenne WWF d'Italie lance désormais une campagne pour sauver le parc national de Dzanga Sangha, dans le nord-ouest du Congo-Brazzaville. Les écologistes italiens affirment que c'est la zone la plus riche en biodiversité d'Afrique. Mais elle est aussi parmi les 10 plus importantes de cette qualité au monde à être exposées au risque de déforestation. « Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidés et qui continuent de nous soutenir », a dit la présidente de WWF-Italie, Donatella Bianchi, en lançant cette campagne mardi à Rome. Elle a annoncé que le jeudi 4 juin prochain la Journée mondiale de l'environnement sera célébrée par son organisation à Milan dans l'esprit de prolonger les thématiques autour de l'état et du futur des forêts tropicales.

Lucien Mpama

AFRIQUE CENTRALE

Les chefs d'État décident de la réforme de la Cécéac

Au terme du XVI^{ème} sommet de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (Cécéac), tenu le 25 mai à N'Djamena (Tchad), les dirigeants des pays membres ont convenu d'engager une réforme en profondeur de l'organisation dont la mission incombe au nouveau président en exercice, Ali Bongo Ondimba qui a succédé à Idris Déby Itno.

Consacré aux questions de paix, de sécurité, de développement et économique principaux défis majeurs pour la sous-région, la 16^{ème} conférence a été l'occasion, pour les chefs d'État de passer en revue le fonctionnement interne de l'organisation qui, selon eux, connaît des difficultés de financement.

Le sommet qui s'est tenu dans un contexte marqué par la menace de la secte Boko Haram et le risque d'instabilité de la sous-région a condamné la tentative de coup d'État qui a failli déstabiliser les institutions burundaises. Pour un meilleur suivi de la situation dans ce pays, les dirigeants ont désigné l'ancien président tchadien, Gukuni Ouedey comme leur représentant spécial au Burundi.

Au sujet de la lutte contre la secte islamiste, les dirigeants de cet es-

pace ont évoqué la nécessité d'aider le Cameroun et le Tchad dont les économies connaissent des difficultés du fait de l'action de Boko Haram. Outre les questions de paix, de sécurité et de développement, celles portant sur la libre circulation dans cet espace ainsi que la prolongation « technique » de la transition en Centrafrique a également fait l'objet d'une attention des chefs d'État à ce sommet.

Financement du développement

Dans l'optique de pourvoir l'organisation des moyens nécessaires pour son développement, les dirigeants de la Cécéac, conscients des défis à relever, ont réitéré leur engagement d'instaurer la taxe communautaire d'intégration imputable sur les exportations des États membres. Cette taxe destinée à financer le développement de la sous-région prévoit un paiement de 13% pour les États tels que : le Congo, le Gabon, le Cameroun, l'Angola, la Guinée Équatoriale contre 10% pour le Tchad.

« À ce jour, nombreux sont les États qui accumulent une forte ardoise, en dehors de la République du Congo », indiquent des sources proches du secrétariat gé-

néral de la Cécéac. D'où la décision d'un audit envisagé pour assainir la gestion de l'organisation.

Le Rwanda réintègre la Cécéac.

Huit ans après son retrait momentané de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en 2007, le Rwanda a signé lundi à N'Djamena, à l'issue des travaux du 16^{ème} sommet, son retour dans la grande famille de la Cécéac. « La Cécéac nous a manqué parce que le Rwanda est un pays qui est à cheval entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est. Nous avons gardé des relations très proches avec des pays membres. Le Rwanda qui s'est stabilisé est prêt à contribuer à la Cécéac. C'est avec un grand plaisir que le Rwanda revient au sein de la famille de la Cécéac », avait annoncé son ministre des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, le 27 octobre 2014 lors de la manœuvre militaire « Loango 2014 » à Pointe Noire.

Pour elle, le Rwanda n'avait pas quitté la Cécéac, mais avait suspendu sa participation en attendant sa reconstruction après le génocide de 1994.

Guy-Gervais Kitina

TERRORISME

L'Arabie Saoudite classe l'Algérie et l'Éthiopie sur sa liste noire

Le royaume accuse ces deux pays africains - l'Algérie et l'Éthiopie - de ne pas lutter contre le financement du terrorisme et le blanchissement d'argent. Les autres États que l'Arabie saoudite reproche sont l'Iran, la Corée du Nord, Myanmar, Équateur, Pakistan, Indonésie, Turquie, Yémen et Syrie.

D'après des sources concordantes, cette information trouvée dans des documents des services diplomatiques royaux a froissé les relations entre l'Algérie et le royaume saoudien. Et pour cause ? Parce que dans une note adressée par le ministère saoudien des Affaires étrangères au ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'au Conseil de la monnaie saoudienne, ces départements ministériels ont été mis en garde contre toute coopération avec ces onze États classés sur liste noire. Ces États ont été ainsi classés parce qu'ils ne respecteraient pas « les règles » en matière de lutte contre le blanchissement d'argent

et le terrorisme, précise la source. Titrée « Attention, il ne faut pas coopérer financièrement avec ces onze États, cette liste noire saoudienne, classe les pays concernés en deux catégories. Dans la première catégorie figurent l'Iran et la Corée du Nord qui « refusent de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ».

Les neuf autres pays sont Myanmar, Équateur, Pakistan, Indonésie, Éthiopie, Turquie, Yémen, Syrie et l'Algérie considérés comme des États qui « ne respectent pas les règles du GAFI », (Groupe d'action financière), un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme créé par les ministres des Finances des pays membres de l'ONU.

Pour ce faire, les autorités saoudiennes auraient ordonné aux ministères concernés de faire preuve de « plus de vigilance » dans leurs transactions financières avec ces onze pays afin de « parer aux risques d'implication dans des affaires de blanchiment

d'argent ou de financement de terrorisme »

Dans un communiqué, le ministre algérien de l'Intérieur a réagi en ces termes : « L'Algérie qui a, de tout temps, été à l'avant-garde de la lutte anti-terroriste, a poursuivi ses efforts sur le plan international dans le sens de l'édification d'un système juridique visant à éradiquer ce fléau. Il est, de ce fait, indéniable qu'elle soit pionnière en termes de tarissement des sources de financement du terrorisme au sein d'un groupe composé de 36 pays ayant pour mission de resserrer l'étau autour des groupes terroristes ». Depuis l'annonce de cette information et malgré le démenti des dirigeants algériens, les relations entre Riyad et Alger ne cessent de se détériorer. Certains analystes estiment que ce classement de l'Algérie sur la liste noire saoudienne s'explique entre autres par le fait que l'Algérie avait refusé de rejoindre la coalition arabe au Yémen.

Nestor N'Gampoula

INTÉGRATION

La Cédéao retire la proposition de limitation des mandats présidentiels aux États membres

Face au refus du Togo et de la Gambie, les leaders des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) viennent d'abandonner la proposition d'imposer à tous les chefs d'État de la communauté, une limitation du nombre de leurs mandats à la tête de leurs pays, a déclaré la ministre ghanéenne des Affaires étran-

gères Hannah Tetteh. « C'était une proposition qui figurait à l'ordre du jour de la rencontre des chefs d'État et de gouvernement mais au terme des discussions, elle n'avait pas fait l'unanimité », a-t-elle expliqué, ajoutant que « cette position divergente (du Togo et de la Gambie) a fini par devenir le point de vue de la majo-

rité en fin de journée ».

Cette proposition a été présentée au cours du 47^{ème} sommet ordinaire du bloc régional, le 19 mai à Accra au Ghana. Le Togo et la Gambie sont actuellement les seuls États membres à n'avoir pas instauré une limitation des mandats présidentiels.

N.Nd.

UNION AFRICAINE

Robert Mugabe annonce le retrait de l'Afrique de la CPI en juin prochain

Le président en exercice de l'Union africaine (UA) Robert Mugabe a annoncé le retrait de l'Afrique de la Cour pénale internationale (CPI) au prochain sommet de l'organisation, en juin, en Afrique du Sud.

En remplacement, dans le cadre d'une justice plus large, Robert Mugabe va proposer la création d'une Cour africaine de justice internationale des droits de l'homme. Dans la nouvelle transition de l'Afrique et d'une Cour africaine, avec pour mission de traiter toutes les affaires criminelles de l'Afrique actuellement soumises à la « très raciste Cour internationale de l'Europe occidentale à la CPI de La Haye, aux Pays-Bas, qui méprise le monde africain en général ».

En soutien à cette Cour africaine de justice, et selon le « Protocole de Malabo », le Président kenyan, Jomo Kenyatta, s'est engagé à verser un million de dollars. Les pays africains motivés à la création d'un Tribunal continental souhaitent « créer une Institution qui offre des solutions africaines aux problèmes africains par rapport à la CPI », pour résoudre les problèmes africains mais en utilisant des normes occidentales qui seront également valables lorsqu'il s'agira de résoudre les problèmes européens.

Lors du sommet extraordinaire de l'UA lié à la CPI en octobre 2013 (Addis-Abeba (Éthiopie) la Cour pénale internationale (CPI), les chefs d'État et de gouvernement avaient exigé qu'aucune poursuite ne soit engagée devant un tribunal international contre un chef d'État ou de gouvernement en exercice ou toute autre personne agissant ou habilitée à agir en cette qualité durant son mandat. Une exigence qui n'a pas fait fléchir la CPI.

Noël Ndong

DJIBOUTI

La prochaine visite de Jean-Yves Le Drian vise à réduire l'effectif du contingent français

Le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian se rendra dans les prochains jours à Djibouti pour annoncer aux autorités du pays, notamment le président djiboutien Ismaïl Omar Guelleh, que la France va procéder dès cet été, au retrait de 300 hommes de son contingent militaire fort de 1950 soldats dans ce pays d'Afrique de l'Est.

Ismaïl Omar Guelleh a été critiqué vis-à-vis de Paris, qui a pris la décision de réduire son format et les coûts des ses armées. Jusqu'ici, la majorité des militaires français à Djibouti y était affectée pour 3 à 4 ans.

Le voyage de Jean-Yves Le Drian permettra de présenter un autre plan, destiné à inverser ce ratio dans les 2 ans pour réduire le cout des déménagements et de leur présence sur le terrain, malgré l'importance de cette base militaire ouverte sur l'océan indien.

Paris a également besoin de ses militaires sur le territoire national. Depuis les attentats de janvier 2015, le président François Hollande a demandé au chef d'état-major des armées Pierre de Villiers, de prolonger jusqu'à l'été l'opération Sentinelle, mise en place dans le cadre du plan Vigipirate.

Ce sera la première visite d'un ministre français de la Défense depuis 2004, et la première d'un membre du gouvernement de François Hollande dans cette ancienne colonie. Après Djibouti, Jean-Yves Le Drian se rendra à Addis-Abeba (Éthiopie) pour rencontrer les responsables de l'Union africaine.

N.Nd.

BURUNDI

Le dialogue suspendu suite à l'assassinat d'un leader de l'opposition

Alors qu'une trêve des manifestations avait cours à Bujumbura, Zedi Feruzi, leader d'un petit parti de l'opposition burundaise a été assassiné avec son garde du corps, le 23 mars, par des inconnus.

Zedi Ferudi, président de l'Union pour la paix et de la démocratie (UPD) a été assassiné par des inconnus, le 23 mai par des inconnus à Bujumbura. Ce meurtre est intervenu alors qu'il regagnait son domicile, apparemment à pied, dans le quartier de Ngagara à Bujumbura la capitale. Il était accompagné de son garde du corps qui a également été assassiné devant son domicile. Les assaillants, qui circulaient en voiture, ont pu prendre la fuite. Un autre policier, également chargé de sa protection aurait été grièvement blessé, selon ses proches. La présidence, accusée, a démenti l'implication de la garde présidentielle. L'assassinat de Zedi Feruzi intervient au terme d'une nouvelle semaine de manifestations qui a fait trois morts lors d'une récente attaque à la grenade. Bujumbura connaissait, depuis le 23 mai, une nouvelle trêve décrétée par les leaders du mouvement anti troisième mandat- ils ont entamé un dialogue avec le gouvernement- sous l'égide de l'envoyé spécial de l'Onu, Saïd Djinnit, de représentants de l'Union africaine (UA) et des pays de la région.

Suite à cet assassinat, les leaders du mouvement de la contestation contre le 3^e mandat du président Pierre Nkurunziza ont annoncé la suspension du dialogue, et ont condamné l'« acte ignoble ».

N.Nd.

LES A B C DU TRAITEMENT DES SALAIRES

Du système d'information à la DAS (Déclaration Administrative des Salaires)
1 Formation Avancée + 1 Solution Informatique Adaptée + 1 Assistance Permanente

PROMO 2015

FORMULE INTEGRALE = 3 PRODUITS EN 1

A partir de 500.000 FHT*

A UN SEMINAIRE DE FORMATION INTEGRALE

I - THEORIE

- Principes et Aspects juridiques des salaires.
- Définition, Contrat de travail, Conventions Collectives ;
 - Contexture du Bulletin de paye ;
 - Eléments de salaires, Heures sup, Congés payés ;
 - Calcul de l'IRPP, Charges sociales et Taxes sur les salaires ;
 - Fin du contrat de travail : *Motifs, Bulletin pour solde* ;
 - Obligations Administratives ;
 - Comptabilité des salaires ;
 - Tableau de bord et masse salariale

II - PRATIQUE

Traitement informatique à l'aide d'un logiciel de paye

- Configuration d'une base de données de paye ;
- Fichier du personnel et Eléments des salaires ;
- Préparation d'une paye ;
- Saisie et Calculs des bulletins de paie ;
- Impression des états de salaires ;
- Contrôle et Validation des états de salaires ;

Public : Employés des services paie, Comptables

Durée : 6 heures x 4 jours

Animateur : Un Expert

Supports de cours fournis :

- Cours complet sur la théorie des salaires
- Guide d'utilisation de SASMANAGER Paye 2014

Pour aller plus loin avec la formule intégrale 3 en 1

- Les A/B/C du Traitement Comptable
- Les A/B/C du Traitement des Immobilisations
- Les A/B/C du Traitement des Etats Financiers

B EN SYSTEME D'INFORMATION INTEGRAL

- Evaluation du Système d'information des salaires ;
- Licence d'installation du logiciel SASMANAGER PAYE*
- Paramétrage de la base de données d'une paye ;
- Configuration d'un Plan de paye ;
- Définition de la grille salariale et fiches de paye ;
- Interface comptable
- Jeu d'essai : *Saisie et traitement des éléments de salaire.*

Configuration requise pour l'ordinateur :

- Système d'exploitation 32 bits ou 64 bits + 8 Go RAM
- Windows Server 2008, 2012
- Windows 7, 8 Professionnel
- Réseau : Serveur et postes clients intégrés dans un domaine
- Système SGBD SQL Server 2005, 2008, 2012

Durée : 3 jours

* SASMANAGER 2014 un logiciel de gestion conçu et développé par un Expert Comptable Agréé CEMAC. Pack de 4 modules intégrés COMPTABILITE - PAYE - IMMOBILISATIONS - ETATS FINANCIERS (DSF)

C UNE ASSISTANCE INTEGRALE

- Nous vous accompagnons tout le long du processus de traitement de vos salaires.
- L'Assistance téléphonique
- Les Mises à jour des programmes informatiques,
- Possibilité d'intervenir directement sur site pendant les travaux de traitement des salaires ;
- L'Assistance d'un Expert Comptable agréé CEMAC pendant les contrôles administratifs : *CNSS, ONEMO, Vérifications Fiscales, Inspection du Travail*

Durée : 11 mois

Offre exceptionnelle valable jusqu'au 30 juin 2015

- 1 Licence d'utilisation SASMANAGER PAYE2014 (1)
- 1 Installation sur 1 Poste Serveur + 1 Poste client
- 1 Place pour le séminaire de formation
- 1 Assistance On line + 1 crédit de 2heures x 11 mois d'intervention (+ 1 supplément si +1 poste client, +1place)

(1) Licence disponible en 5 Editions selon la taille (nombre de salariés) du Fichier Personnel : Express (5sal), Standard (20sal), PME (50sal), Entreprise (100sal), Intégrale (+100sal)

SAS
Management

AUDIT & COMPTABILITE

Expertise comptable - Etudes Financières
Commissariat aux Comptes - Formation

GESTION INFORMATIQUE

Etudes & Développement Informatiques
Logiciels de gestion - Traitement des données

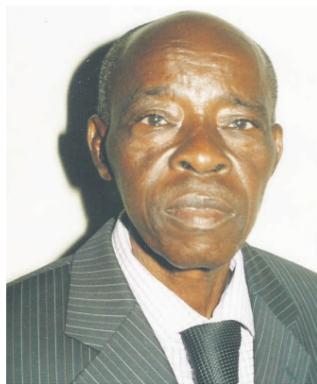
Agrément CEMAC AC468

IN MEMORIAM

25 Mai 1998 - 25 Mai 2015. Voici dix-sept ans jour pour jour que madame Onanga née Essoundou Célestine était arrachée à l'affection des siens. En cette date de souvenirs et de triste anniversaire, toute la famille Onanga Prosper prie tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour elle. Toujours affligés, nous rendons grâce à Dieu de ce que son âme repose en paix pour l'éternité. Maman, nous ne t'oublierons jamais!



NÉCROLOGIE



Les familles Ossou, Lekoumba et enfants, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, frère et oncle Charles Alfred Ossou, survenu le samedi 23 mai 2015 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n° 100 de la rue Abila-Talangai (cf. Avenue marché Lipouta na tolo). La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



Nkounkou Victor et famille, familles Bassadila Marie, Badjiokila, Cantey, Eticault, Épouse Badjiokila Née Cantey Madina Henriette et Enfants ont le regret de vous informer le décès de leurs frère, père, oncle, cousin, neveu grand-père Auguste Badjiokila, survenue le dimanche 17 mai 2015 à 4h à Brazzaville à l'hôpital Militaire Pierre Mombengo.

Programme des Obsèques :

Jedi 28 mai 2015

- 9h : levée de corps à la morgue municipale de CHUB
- 10h : recueillement au domicile du disparu sis quartier Mayanga arrê B52 rue Auguste Badjio N°8
- 11h30 : messe de requiem en l'église Saint-Anne du Congo ;
- 13h : départ pour le cimetière privé Bouka
- 15h : retour au domicile du disparu
- 16h : fin de la cérémonie.



PERSPECTIVES D'AVENIR
FONDATION
UNE JEUNESSE QUALIFIEE POUR UN CONGO EN MARCHÉ

BOURSES D'ETUDE

Denis Christel SASSOU NGUESSO

Destinées aux élèves et étudiants issus de groupes ou de milieux défavorisés

Etudiants
Bac+2
Bac+3

Bacheliers
2015



Je suis étudiant



Je suis bachelier

Retrait et dépôt
des dossiers de candidature
avant le
31 juillet 2015

Pour plus d'informations, nous contacter

4ème étage, Immeuble Yoka Bernard, Rond-point de la coupole
Téléphone: +242 222 81 20 20

E-mail: info@perspectivesavenir.org
www.facebook.com/FondationPerspectivesAvenir

www.perspectivesavenir.org

ENJEUX ÉLECTORAUX

Le désamour s'installe entre le Palu et le PPRD

La rupture entre les deux partis est née de la dernière déclaration du parti d'Antoine Gizenga, qui s'est opposé à toute manœuvre ouvrant la voie à une quelconque révision constitutionnelle ou maintien de Joseph Kabila au-delà de 2016.

Finis la lune de miel entre le Parti lumumbiste unifié (Palu) et le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD). C'est le moins qu'on puisse dire lorsqu'on s'en tient aux rapports tumultueux qu'entretiennent actuellement ces deux grandes formations politiques sur fond d'invectives et de provocation. La scène qu'elles ont offerte au public via leurs militants respectifs, le 16 mai, au Centenaire protestant à l'occasion de la commémoration du dix-huitième anniversaire de l'entrée de l'AFDL, dépasse tout entendement. Les partisans d'Antoine Gizenga, qui étaient venus en masse pour rendre une fière chandelle

à Laurent-Désiré-Kabila, ce soldat du peuple qui mit fin au règne sans partage de feu Mobutu, ont été pris à partie par les membres du parti présidentiel. Tout y était pour signifier aux militants du Palu qu'ils n'étaient pas à leur place, ou mieux pour les offenser. De cette rixe qui n'est pas fortuite, il y a lieu d'en déduire un malaise.

Le PPRD ne supporte, en effet, plus son allié d'hier qu'il accuse de trahison. Une attitude qui serait la conséquence de la dernière prise de position du Palu en rapport avec le débat sur la révision de la Constitution. Là-dessus, le parti d'Antoine Gizenga n'y est pas allé par quatre chemins pour

dénoncer toute manœuvre ouvrant la voie à une quelconque révision ou maintien de Joseph Kabila au-delà de 2016. En fait, le Palu apportait de l'eau au moulin d'une opposition devenue virulente et intransigeante sur cette question au grand désenchantement de la « Kabilie ». Des indiscretions renseignent que quelques délégués du Palu au gouvernement et à l'Assemblée nationale étaient interpellés en « haut lieu » pour s'expliquer sur ce qui tenait lieu d'un revirement inattendu. Et depuis lors, les relations entre les deux partis ont évolué en dents de scie ponctuées par cette tendance du parti présidentiel à prendre désormais fait et cause pour les dissidents du Palu.

Cette dissidence incarnée par Marie-Laure Kawanda, qui n'est plus en odeur de sainte-

té avec le patriarche Antoine Gizenga, paraît avoir l'appui du PPRD. Une façon indirecte, pense-t-on, de sanctionner le Palu à l'approche de grandes manœuvres politiques qui s'annoncent à la faveur des prochaines élections. Le Palu qui en est conscient ne cache plus son intention de présenter un candidat à la présidentielle de 2016. Le nom de l'ex-Premier ministre Adolphe Muzito est de plus en plus cité comme virtuel candidat du Palu à cette confrontation électorale. Une donne qui va certainement faire éclore l'alliance électorale de circonstance conclue depuis 2006 à la faveur de laquelle le Palu intégrait la plate-forme présidentielle comme un allié de taille. C'est sur la base de ce partenariat politique que Joseph Kabila a pu évincer Jean Pierre Bemba, son principal

challenger, après avoir bénéficié de la caution électorale des militants du Palu. Remake en 2011. Le tandem Palu-PPRD avait de nouveau marché.

« Quid de 2016 ? », pourrait-on s'interroger à présent que chacun de ces deux partis pensent avoir suffisamment de moyens pour faire cavalier seul. Entre-temps, le Palu qui a beaucoup perdu de sa superbe en termes de poids électoral, comme en témoigne sa faible représentation à l'Assemblée nationale, paraît ne plus intéresser le PPRD qui nourrit de plus en plus la prétention de faire élire son candidat-président en misant sur son propre électoral. Une vision chimérique dans le microcosme politique congolais où les partis de masses n'existent que de nom, sans réel encrage sociologique. Dossier à suivre.

Alain Diasso

PASSATION DES MARCHÉS

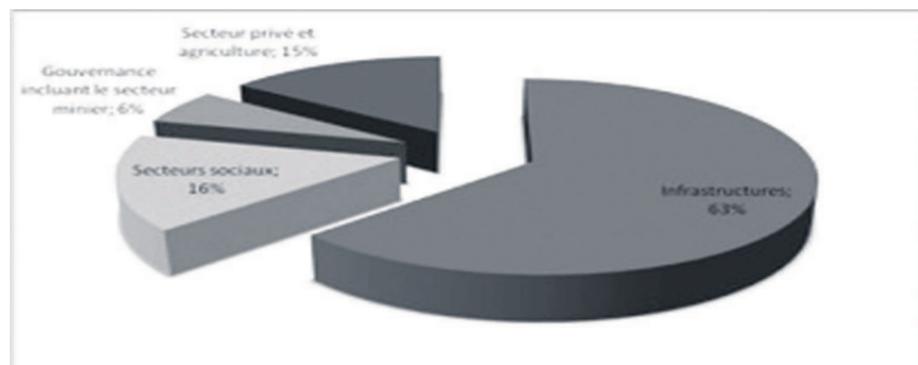
Un numéro vert pour dénoncer toute pratique inappropriée

Préférant parler à ce stade de « cas isolés » d'intervention violant les procédures en vigueur, le directeur des Opérations de la Banque mondiale (BM), Ahmadou Moustapha Ndiaye, a réaffirmé l'attachement de son institution à la transparence. Outre la disponibilité de ses spécialistes pour dissiper d'éventuels doutes, il a insisté sur le numéro vert disponible pour les acteurs impliqués dans le processus mais qui ne peuvent pas saisir la BM directement.

Rien ne saurait empêcher de remettre de l'ordre dans le processus de passation des marchés. « Même s'il est reconnu que les cas d'intervention dans la passation de marché sont isolés, ces pratiques sont totalement inacceptables. La BM ne peut les cautionner. Nous avons une tolérance zéro pour ce genre de pratiques », a-t-il expliqué. En effet, selon lui, il existe des mécanismes qui doivent être de stricte application. L'idéal, a-t-il renchéri, est d'aider à une meilleure connaissance des procédures de la BM pour arriver ainsi à lutter contre les pratiques inappropriées. « En cas de doute, vous n'avez

Du côté des autorités congolaises, la revue ainsi clôturée s'inscrit dans la continuité des quatre premières. Globalement, il s'agit d'un portefeuille de vingt-six projets pour un encours de 3,1 milliards de dollars américains répartis dans cinq secteurs, en l'occurrence les infrastructures, l'agriculture, les ressources naturelles, les secteurs sociaux et la gouvernance.

Pour le ministère des Finances qui a présidé les travaux, il était indispensable d'identifier les points faibles, les opportunités ainsi que les contraintes. Il s'agit de tirer les leçons nécessaires pour la prochaine année fiscale qui débute



Les secteurs d'intervention de la BM

pas à accepter à faire des choses qui ne sont pas conformes aux politiques et procédures de la BM ».

Cette fermeté réaffirmée par Ahmadou Moustapha Ndiaye est l'un des acquis de la dernière revue de la performance des projets financés par la BM en RDC. Les travaux ont abouti à plusieurs recommandations. En dehors de la transparence à faire appliquer dans la passation des marchés avec un système d'alerte contre les pratiques inappropriées, d'autres propositions ont touché cette fois le point crucial en rapport au suivi-évaluation. Il y a, par exemple, la création d'un cadre de concertation pour aplanir certaines divergences entre les experts de la BM et la Cellule des projets.

le 1er juillet 2015. Pour réussir le défi et rendre la croissance plus inclusive, le ministère des Finances a fixé des obligations pour le gouvernement, notamment une meilleure appropriation des projets dans toutes leurs phases, le respect des déclarations de Paris pour loger les projets dans les structures pérennes et la nécessité de bien négocier les conditions de mise en vigueur et de premier décaissement. Mais il est important également que les bailleurs de fond simplifient les conditions de mise en vigueur et de premier décaissement. Au-delà, ils doivent accélérer les procédures d'examen des demandes de non objection introduites par les agences et l'examen des demandes de retrait des fonds.

Laurent Essolomwa

FISCALITÉ

Les pays membres du Crédaf réfléchissent sur la TVA

Le ministre d'État chargé du Budget, Michel Bongongo, a procédé le 25 mai à Fleuve Congo Hôtel de Kinshasa à l'ouverture solennelle du 30e colloque international et de la 31e assemblée générale du Centre des rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (Crédaf).

Le Crédaf est une organisation internationale qui réunit les dirigeants des administrations fiscales des pays répartis sur quatre continents, à savoir l'Afrique dont la RDC fait partie, l'Amérique, l'Europe et l'Asie. Réunis en colloque ainsi qu'en assemblée générale à Kinshasa, les participants à ces assises réfléchissent du 25 au 28 mai sur le thème « TVA : enjeux et problématiques ».

L'ouverture solennelle des travaux a été marquée par les différents discours prononcés respectivement par le directeur général de la Direction générale des impôts (DGI), Dieudonné Lokadi, à travers son mot de bienvenue, le président du Crédaf, le secrétaire général ainsi que le ministre d'État, Michel Bongongo, qui a prononcé le discours d'ouverture solennelle. Dans son mot de bienvenue, le directeur général de la DGI, en sa qualité d'hôte, s'est réjoui du choix porté sur la RDC pour abriter le 30e colloque du Crédaf. Cela, en lieu et place de la République de Guinée qui était initialement prévue pour accueillir ces assises, la RDC ayant été programmée pour accueillir les travaux du 32e colloque prévu pour 2017. Ce qui ramène à quatre les actions menées par le Crédaf en RDC, a ajouté Dieudonné Lokadi après les trois séminaires organisés en 2010, 2012 et 2014, respectivement sur « Le

civisme fiscal, La modernisation des recouvrements et La formation des formateurs ».

Parlant du contexte dans lequel se tient ce colloque, le DG de la DGI a signalé que les assises sont organisées au moment où la RDC se trouve engagée depuis 2003 dans un vaste programme de modernisation de son système fiscal. Le volet majeur de ce programme a-t-il expliqué, a consisté à l'introduction pour la première fois dans le pays de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont l'application est effective depuis 2012. Dieudonné Lokadi a, par ailleurs, salué l'intérêt manifesté dans ces assises de Kinshasa qui, a-t-il indiqué, constitue un haut lieu de partage d'expérience ainsi qu'un cadre de raffermissement de liens pour la promotion d'une coopération sur le plan fiscal. Il a salué également la présence des experts en matière fiscale.

Enfin, prenant à son tour la parole, le ministre d'État chargé du Budget a commencé par souhaiter la bienvenue aux participants venus des pays membres du Crédaf.

Il a, par la suite, procédé à l'ouverture solennelle du 30e colloque du Crédaf après avoir donné aux participants les principales orientations qui doivent faire l'objet de leurs réflexions pendant les quatre jours des travaux du colloque. Signalons que la présidence du Crédaf est assurée par la Côte d'Ivoire, la vice-présidence par la RDC, tandis que le royaume de Belgique occupe le poste de secrétaire général. La Belgique, le Canada, le Congo Brazzaville, la France et le Liban ont la qualité d'administrateurs.

Aline Nzuzi

SANTÉ

Des médecins expatriés de l'Hôpital du Cinquantenaire interdits d'exercer en RDC

La déclaration a été signée conjointement par le président national de l'Ordre des médecins, le Dr Antoine MBUTUKU, et son président provincial, le Dr Tshimpeta.

Dans leur déclaration, les médecins ont démontré que la plupart des expatriés qui travaillent à l'Hôpital du Cinquantenaire n'ont ni qualité, ni compétences techniques requises. En plus, ils ne veulent pas obéir aux lois du pays. Selon les présidents national et provincial de l'Ordre des médecins, l'État Congolais a réglementé la pratique de la médecine afin de la sécuriser et de la mettre à l'abri des excès ou insuffisances susceptibles de causer nuisances à la Santé de la population. Par conséquent, aucun médecin étranger soit-il ne peut l'enfreindre. Malheureusement, les médecins expatriés prestant à l'Hôpital du Cinquantenaire se comportent comme s'ils étaient en territoire conquis.

Le Conseil national avait même saisi l'autorité judiciaire pour exercice illégal de l'art de guérir à l'encontre des sujets indiens œuvrant à l'Hôpital du Cinquantenaire. À entendre les Drs Antoine Mbutuku et Tshimpeta, le bureau du Conseil urbain de l'Ordre des

médecins (CUOM) réagissant à cette illégalité voulue et entretenue en âme et conscience par le gestionnaire de l'Hôpital du Cinquantenaire en dépit du rappel à l'ordre du ministre qui l'a interpellé par deux fois en de quatre mois, comme le témoignent nos correspondances du 19 juillet 2014 et celle du 29 novembre 2014 sans que ledit gestionnaire daigne s'exécuter. Eu égard au mépris dont a fait montre ce dernier à tous ces rappels à l'ordre, le bureau du CUOM s'est vu dans l'obligation d'interdire l'exercice de la médecine à tous les médecins expatriés de l'Hôpital du Cinquantenaire. Il faut encore souligner qu'à la suite de la réponse du gestionnaire de cet hôpital, suspendant son inscription aux instructions qu'il devait recevoir du cabinet du président de la République, celui-ci choqué du trafic d'influence voulant l'impliquer, dans sa correspondance du 15 mars 2015, n° 0486/03/2015, a mis en garde ce dernier d'évoquer abusivement l'intervention du cabinet du président de la République dans ses démarches et relations avec les tiers. « *Nonobstant l'interdiction d'exercer la médecine, les rappels à l'ordre de la présidence de la République, du ministre de la Santé, le ges-*

tionnaire du Cinquantenaire s'illustre par des pratiques publicitaires au profit de son institution hospitalière en violation des dispositions légales y afférentes », peut-on lire.

À la lumière de cet entêtement susmentionné dans le chef du gestionnaire du Cinquantenaire, poursuit la déclaration, l'Ordre des médecins n'ayant pas un pouvoir de coercition afin de contraindre les présumés médecins expatriés à se conformer à la loi, il ne peut que s'en remettre aux autorités ci-après : le gouverneur de la ville-Province de Kinshasa en tant qu'autorité politico-administrative gardant jusqu'à ce jour un mutisme dépassant tout entendement quoique saisi officiellement; le ministre de la Santé, autorité de tutelle et, pourtant, le premier ayant tiré la sonnette d'alarme, fait preuve d'une léthargie face à l'insubordination d'un agent placé sous un commandement et au Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, dans sa vocation de réguler le fonctionnement des médias, fait montre d'une apathie dans le suivi des décisions prises par la Haute autorité des médias dont il est l'émanation, quant à la publicité des maisons des soins.

Aline Nzuzi

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Neuf institutions académiques autorisées à organiser le 3^e cycle en RDC

La décision a été prise à l'issue de la deuxième session extraordinaire des Conseils d'administration des établissements publics et du Conseil des établissements privés agréés de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU).

Parmi les institutions d'ESU autorisées à organiser le troisième cycle, il y a six qui appartiennent à l'État et qui s'ajoutent aux Universités de Kinshasa (Unikin), de Lubumbashi (Unilu) et de Kisangani (Unikis) qui, jusqu'à ce jour, étaient les seules à avoir été permises d'organiser ces enseignements. Il s'agit de l'Université pédagogique nationale (UPN), l'Institut supérieur de commerce de Kinshasa (ISC/Kinshasa), l'Université protestante du Congo (UPC), l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (Ifasic), l'Université catholique de Bukavu (UCB)

et l'Université catholique du Congo (UCC).

Trois instituts supérieurs sont également autorisés à organiser les enseignements du troisième cycle. Mais cette autorisation est soumise à la conclusion d'un partenariat scientifique avec une université nationale ou étrangère organisant les mêmes filières d'études, « *conformément à l'article 97 de la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national* ». Parmi ces dernières, il y a notamment l'Institut supérieur des techniques appliquées de Kinshasa (ISTA/Kinshasa), l'Institut supérieur

des techniques médicales de Kinshasa (ISTM/Kinshasa) et l'Institut supérieur pédagogique de Bukavu (ISP/Bukavu). Il est rappelé que le gouvernement avait pris, au mois de septembre 2014, la décision de la suspension de l'organisation des enseignements du troisième cycle par les institutions de l'ESU, exceptées l'Unikin, l'Unilu et l'Unikis. Les raisons de cette décision auraient été purement scientifiques, avait précisé en son temps ministre par intérim de l'ESU, Maker Mwangu. Pour ce dernier, cette instruction tenait à mettre un terme à la cacophonie enregistrée dans certains établissements qui manquaient des enseignants qualifiés pour assurer les enseignements de ce niveau.

Lucien Dianzenza

Flambée des cas de paludisme signalée au Nord-Kivu

Bien que les moyens de lutte soient connus, le paludisme qui affecte plus les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes continue à semer la désolation dans la communauté provoquant même des décès.

Dans la province du Nord-Kivu, précisément dans le territoire de Lubero, le paludisme fait rage. Les autorités provinciales parlent même d'une augmentation des cas. Plus de mille quatre cents cas de paludisme ont été détectés depuis janvier 2015 dans l'aire de santé de Katolo. On déplore aussi le décès d'une vingtaine de personnes. Mais ces chiffres ne sont pas encore confirmés par les services techniques au niveau de la province.

Dans le cadre de la lutte

contre cette maladie, le gouvernement provincial appelle la communauté à prendre des précautions nécessaires pour l'assainissement du milieu et à conduire les malades dans des structures sanitaires appropriées, tout en évitant l'automédication. Outre l'assainissement du milieu, il est recommandé à la communauté de dormir sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide.

Le gouvernement charge la division provinciale de la santé d'accorder une attention particulière à cette situation en impliquant toutes les zones de santé de la côte ouest du lac Édouard dans la lutte contre ce fléau. Au niveau de la division, aucune disposition n'est encore prise.

A.Nz.

PRIX DE L'ENTREPRENEUR SOCIAL 2015

Les candidatures ouvertes jusqu'au 18 septembre

L'initiative de l'entreprise Orange vise à encourager les projets de startups mettant l'innovation au service de l'accélération du développement du continent africain. Le prix, indique-t-on, récompense trois projets par des bourses de 25 000, 15 000 et 10 000 euros ainsi que six mois d'accompagnement par des experts. Tout entrepreneur de plus de 21 ans ou toute entité légale de moins de trois ans, sans restriction de nationalité, peut participer gratuitement à ce prix. Les projets présentés doivent prévoir un déploiement du service dans au moins un des dix-sept pays d'Afrique où Orange est implanté et faire intervenir les technologies de l'information et de la communication de manière innovante pour contribuer à améliorer les conditions de vie des populations dans ces pays. Les candidatures sont ouvertes du 21 mai au 18 septembre sur le portail d'Orange en Afrique : www.starafrica.com. Le gagnant du premier pourra déposer un brevet dans le pays de déploiement de son projet. Les internautes peuvent participer à la sélection en choisissant leur projet préféré sur StarAfrica.com, le portail d'Orange en Afrique. Le dossier du lauréat « Coup de Cœur » est soumis directement au jury parmi les autres projets finalistes. Le Prix Orange de l'Entrepreneur Social en Afrique, indiquent les organisateurs, met en valeur les entrepreneurs proposant des produits ou services innovants

qui répondent aux besoins sanitaires, agricoles, éducatifs, énergétiques, commerciaux ou industriels des populations locales. Depuis quatre ans qu'il existe, le concours a enregistré la candidature de 2000 projets. « *Cette mobilisation des candidats reflète la dynamique entrepreneuriale et le potentiel des télécommunications en Afrique* », font savoir les organisateurs.

L'innovation au service du développement

Le groupe Orange soutient les entrepreneurs en proposant divers dispositifs d'accompagnement à la fois pour les entrepreneurs souhaitant créer leur propre entreprise et aux start-ups déjà matures. Dans ce cadre, Orange partage son expérience et savoir-faire en offrant l'accès à ses plates-formes d'échanges, ses réseaux et en facilitant la création de nouveaux services au travers d'API (Application programming interface). Le groupe a créé notamment des mécanismes d'accélération ou d'incubation spécifiques comme le programme Orange Fab en Côte d'Ivoire, ainsi que des supports pour le financement et la gestion. Depuis 2010, Orange est partenaire du CTIC Dakar, un incubateur de référence en Afrique de l'Ouest. Enfin en avril 2014, l'incubateur CIPME Niger, initié par Orange, a ouvert ses portes à des startups dans le domaine des énergies renouvelables et de l'environnement.

Patrick Ndungidi

AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST

IFC et Ecobank financent les PME dans les pays touchés par les conflits

Le partage égal des risques entre IFC et Ecobank, à travers ce mécanisme de 110 millions de dollars US, permettra aux PME (petites et moyennes entreprises) du Burundi, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Congo Brazzaville, de la RDC, du Tchad et du Togo d'avoir plus accès aux prêts par le biais des filiales d'Ecobank.

La création de ce nouveau mécanisme a été annoncée le 26 mai par International Finance Corporation (IFC), membre du groupe de la Banque mondiale, et Ecobank Transnational Incorporated (ETI), société mère d'Ecobank. Ces pays ciblés, indiquent les initiateurs du projet, sont confrontés à une pauvreté extrême et persistante touchant plus de la moitié de leurs populations. À cela s'ajoutent des difficultés socioéconomiques, tels que le chômage, le manque d'infrastructures et un niveau d'insécurité élevé qui entraî-

nent des dysfonctionnements de l'activité économique et entravent l'accès au financement. « Cet environnement difficile exacerbe les défis qui assaillent les PME qui représentent la colonne vertébrale des économies des pays participants et sont les principaux pourvoyeurs d'emplois. Le mécanisme est conçu pour surmonter les défis liés aux prêts destinés aux petites et moyennes entreprises qui présentent un profil de risque plus élevé dans quelques pays considérés comme les plus pauvres au monde », explique-t-on.

Albert Essien, directeur général du groupe Ecobank, a fait savoir que cette facilité fournira, dans une grande mesure aux petites et moyennes entreprises localisées dans les états les plus fragiles et ceux qui émergent d'un conflit, l'accès au financement selon leurs besoins individuels. Pour sa part, Saran Kebet-Koulibaly, directeur d'IFC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a déclaré qu'IFC accorde une priorité stratégique à la promotion d'une architecture durable afin d'améliorer l'accès au financement et stimuler la création d'emplois dans les pays fragiles et touchés par des conflits. « Notre partenariat permettra à Ecobank de mieux soutenir les

petites et moyennes entreprises qui font face à des contraintes liées à l'accès au crédit si indispensables à ces économies », a-t-il indiqué.

Un partenariat de longue date IFC et Ecobank forment un partenariat de longue date qui remonte à 1993, à travers lequel elles ont pris des initiatives innovantes et adaptées aux marchés mal desservis en Afrique subsaharienne. Grâce à l'envergure d'ETI en Afrique subsaharienne, IFC a pu accroître l'accès au financement dans des environnements difficiles. L'IFC, membre du groupe de la Banque mondiale, est la principale institution de développement au monde au service exclusif du secteur privé. Elle

collabore avec des entreprises privées dans une centaine de pays et consacre son capital, son expertise et son influence à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la promotion d'une meilleure répartition des richesses. Au cours de l'exercice 2014, l'IFC a fourni plus de 22 milliards de dollars de financements pour améliorer les conditions de vie dans les pays en développement et pour résoudre les problèmes de développement les plus urgents. Pour sa part, ETI est la maison mère du groupe Ecobank, le principal groupe bancaire régional indépendant panafricain. Le groupe est présent dans trente-six pays africains.

Patrick Ndungidi

AIDE HUMANITAIRE EN RDC

296 millions mobilisés sur un total de 692 millions de dollars américains

Ces fonds représentent les 42,8% du Plan stratégique de réponse humanitaire pour l'année 2015.

Le rapport du Système de traçage financier (FTS) du 21 mai, cité par Ocha dans son bulletin mensuel, établit que le Plan stratégique de réponse (PSR) de la RDC est financé à hauteur de 296 millions de dollars américains (USD), soit environ 42,8% des 692 millions USD demandés.

La source a souligné que le Fonds central pour les urgences humanitaires a déjà accordé environ 8 millions USD à la RDC pour les urgences sous-financées ainsi que pour la réponse rapide aux situations d'urgence. Ce rapport a précisé que si l'on extrait du montant de 296 millions USD, les 119 millions USD reportés de 2014 (carry over), le niveau des contributions reçues depuis janvier de cette année s'élève à 177 millions USD, soit un peu plus de 25% du PSR. Ocha, dans ce document, a prévenu sur le risque du sous financement de priver des milliers de personnes de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux de base. Pour cette agence onusienne, en effet, à ce jour, seulement trois secteurs ont pu mobiliser le tiers du montant demandé. Il s'agit de la sécurité alimentaire, avec plus de 50 %, de la protection, avec 44, 2%, et de la logistique, avec 32,4%. Alors que le montant alloué à des « secteurs



Une femme assistée en vivres PAM au site des déplacés de Lagabo, Province Orientale, RDC/Crédit OCHA-RDC

non encore spécifiés » s'élèverait à 9,5% du montant total du PSR. « Avec, d'une part, 2,8 millions de personnes déplacées dont la majorité est sans espoir de retour suite à la persistance de l'insécurité et, d'autre part, la présence des épidémies, de l'insécurité alimentaire et des milliers de

cas de malnutrition, l'insuffisance de financement risque de priver des milliers de personnes de l'unique espoir qu'elles ont pour satisfaire certains des besoins les plus élémentaires : la nourriture, l'eau et les soins de santé primaires », a souligné Ocha.

Lucien Dianzenza

EXPOSITION

« Beauté Congo 1926-2015, Congo Kitoko » met à l'honneur l'art congolais

L'évènement se déroulera à Paris du 11 juillet au 15 novembre à la Fondation Cartier pour l'art contemporain.

L'exposition prendra pour point de départ la naissance de la peinture moderne au Congo dans les années 1920 afin de retracer près d'un siècle de production artistique congolaise. Même si la peinture sera au cœur de l'exposition, la musique, la sculpture, la photographie et la bande dessinée y auront aussi leur place et offriront au public l'opportunité unique de découvrir la diversité et la vivacité de la scène artistique de la RDC. Ce pays étant le théâtre d'une extraordinaire vitalité culturelle. L'exposition présentera les artistes précurseurs des années 1920, comme Albert et Antoinette Lubaki et Djilatendo, avec des œuvres picturales figuratives, abstraites, mais aussi des poèmes qui évoquent la nature, la vie quotidienne ou encore les fables locales. « Après la Seconde Guerre mondiale, le Français Pierre Romain-Desfossés s'installe à Élisabethville et fonde l'Atelier du Hangar. Au sein de cette école de peinture qui restera ouverte jusqu'à la mort de son créateur en 1954, les artistes Bela Sara, Mwenze Kibwanga et Pili Pili Mulongoy apprennent à laisser libre cours à leur imagination et créent, dans des styles propres d'une étonnante inventivité, des œuvres lumineuses et jubilatoires », indique la fondation Cartier.

Les artistes populaires

Vingt ans plus tard, apprend-on, l'exposition « Art partout » présentée à Kinshasa (1978), a révélé au grand public de nombreux artistes se proclamant « artistes populaires » comme Chéri Samba, Chéri Chérin, Moke et Papa Mfum'eto. À partir des années 1980, des sculpteurs inventifs comme

Bodys Isek Kingelez et Rigobert Nimi repensent, quant à eux, la cohésion sociale dans des maquettes architecturales de villes rêvées et utopiques ou d'usines robotisées. L'art est pour eux un vecteur de renouveau individuel qui participe de l'avenir meilleur du collectif. Au début des années 2000, note-t-on, une nouvelle génération d'artistes s'affranchit des principes de l'Académie des beaux-arts de Kinshasa. Les membres fondateurs du collectif Eza Possibles, Pathy Tshindele et Kura Shomali affirment ainsi la vitalité de la création contemporaine et surprennent avec leurs peintures leurs collages et leur esprit critique.

La musique omniprésente

Par ailleurs, souligne la fondation, le dynamisme artistique du Congo tient également beaucoup à l'omniprésence de la musique dans la vie urbaine. C'est pourquoi, indique-t-on, elle ponctuera l'exposition en des moments-clefs, comme dans un dialogue avec les œuvres d'art. Les visiteurs seront notamment invités à écouter la sélection musicale de Vincent Kenis de Crammed Discs compilée en collaboration avec Césarine Boyla: des chansons du grand Franco et de son groupe OK Jazz, Tabu Ley Rochereau, Mbilia Bel, Papa Wemba et le Trio Madjesi. Le duo présentera également « Ndule Ya Kala », son documentaire inédit composé d'une série d'interviews spontanées de figures qui ont joué un rôle direct ou indirect sur la scène musicale de Kinshasa dans les années 1960.

Engagement envers l'art contemporain

« Beauté Congo – 1926-2015 – Congo Kitoko », explique-t-on, est un témoignage de l'engagement de la Fondation Cartier envers l'art contemporain africain.

Patrick Ndungidi

SAMUSOCIAL

Le Master class de zumba fait éclater les enfants de la rue de Pointe-Noire

Le siège du Samusocial à Mpita dans l'arrondissement 1 Lumumba, a abrité le 23 mai, le Master class de zumba, dans le souci de redonner la joie aux enfants en situation de rue des différents centres d'hébergement de Pointe-Noire, sous l'initiative de la directrice du samusocial de Pointe-Noire, Laurienne Dubost

Organisé dans le cadre du programme d'activité du Samusocial dont le but est non seulement la prise en charge, le suivi médical et psychosocial, la réinsertion sociale en famille des enfants de la rue, mais aussi de leur redonner la joie de vivre à travers des activités culturelles, le Master class de zumba a regroupé près de 100 enfants des différents centres d'hébergement de la ville océane. La séance a été fortement marquée par la présence de débutants et confirmée par cette danse sportive.

L'activité a été animée par deux monitrices de la zumba à savoir, Anicée Vallance et Lisa Pascual. Pendant trois heures de chaud marqué par des poses, les en-

fants se sont éclatés au rythme de la salsa, de la cumbia et de la meringue. « C'est une activité logique, étant donné que tous les vendredis, ces enfants apprennent la zumba avec l'une des monitrices. C'est une manière pour eux de s'exprimer avec leur corps pour faire disparaître le stress puisque ces enfants ont pour certains vécu le traumatisme. À travers la musique et la danse, ils extériorisent certaines choses, étant ensemble et ayant une activité joyeuse d'enfants de leur âge », a indiqué Laurienne Dubost.

D'après elle, cette activité a été aussi une opportunité pour faire découvrir le samusocial d'une

part et les enfants qu'ils abritent d'autre part. « Vous savez qu'il y a beaucoup de préjugés sur ces enfants quand ils sont dans la rue. Mais aujourd'hui vous constatez que ce sont des enfants comme tous les enfants, il n'y a pas de différence. Ils aiment s'amuser et avoir une vie classique d'enfants, montrer au grand public à travers les médias qu'étant en situation de rue, ils sont comme les autres enfants. Ils ont besoin d'activités de leur âge ».

Notons que la majorité des enfants sont âgés de 12 à 15 ans. « C'est à partir de cette tranche d'âge que les enfants commencent à avoir des conflits avec leur famille. A ce moment-là,

il y a risque de rupture avec la famille », a-t-elle ajouté.

Laurienne Dubost lance un appel aux dons

Outre ce master class de zumba, le samusocial a reçu des dons de vêtements et de jouets de la part des visiteurs, notamment des confirmés du master class de zumba. « Ce don nous est le bienvenu parce que nous avons des enfants qu'il faut habiller. Je profite pour lancer un appel général aux dons. Nous avons toujours besoin de vêtements, de chaussures, de nourritures, de médicaments et je crois que toutes les bonnes volontés sont là pour nous aider », s'est assurée la directrice du samusocial qui a martelé que sa structure poursuit son travail d'identification des nouveaux dans la rue.

Anicée Vallance, bénévole des cours de zumba au Samusocial,

a indiqué que le Master class de zumba, permet aux pratiquants de se maintenir et de lutter contre plusieurs maux (de dos, de pieds, de rein) et des courbatures. Cependant, il y a deux types de cours de zumba, pour enfants et pour adultes jusqu'à 77ans. « La discipline permet aux pratiquants d'écouter leur corps en faisant des chorégraphies. Avec la zumba on se lâche et on ne pense plus à rien. aujourd'hui, nous avons choisi le cadre du Samusocial pour faire connaître son avantage, les actions louables que fait Laurienne Dubost pour aider nos enfants, les enfants de la rue (mwana). Nous sommes tous concernés malheureusement, nous constatons que, les gens ne connaissent pas trop cette institution ».

Charlem Léa Legnoki

Timidement, le sachet refait surface

La guerre menée par l'ancien directeur départemental de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales, Gaspard Massoukou, en direction des importateurs et commerçants des sachets et autres objets en plastique ne semble pas avoir eu de relai, car la vente de ces objets a repris sur certaines places de Pointe-Noire.

Le décret n° 2011-485 du 20 juillet 2011 réglementant la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique est rentré en vigueur. Les articles premier et deuxième stipulent que « La production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs et sachets en plastique pour la vente d'aliments, de l'eau et de toute autre boisson sont interdites en République du Congo », et sont également interdites, « la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique dit oxo-biodégradable ».

C'est ainsi que ville de Pointe-Noire était considérée comme l'un des meilleurs élèves dans la mise en musique de cette directive gouvernementale. Aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit. L'eau vendue dans les sachets est bien visible sur la portion de l'avenue Marien Ngouabi en allant du rond-point Château-d'eau à l'arrêt de bus Km4 et aussi de l'arrêt de bus de l'hôpital A.Sicé, sur l'avenue Charles de Gaulle, dans de nombreux quartiers populaires de la ville. Et cela se passe au vu et au vu de tous. Au niveau des marchés de Pointe-Noire, la vente de ces sachets se fait furtivement car les vendeurs en gros et les détaillants utilisent un langage codé. Ces sachets sont prisés par des vendeuses de farine de fofou, des solutions sucrées bissap, tanga-



On voit la jeune fille vendant de l'eau en sachet

wiss et yaourt. « Le vrai problème, c'est la porosité des frontières qui fait que ces sachets pénètrent facilement sur le territoire national. Et nous avons les gens qui nous les vendent », a avoué une vendeuse. « Depuis quelque temps, on vend de l'eau sans être pourchassé ou sans se retrouver avec des sachets troués par le contrôle des services commerciaux ou de la police. Or, avant, il était difficile pour nous de nous mettre au bord de l'avenue pour vendre de l'eau en sachet ». Ces propos confirment bien un laxisme criant du côté des services habilités. Certains Ponténégrins interrogés indexent les deux principaux points d'entrée de

ces sachets : la frontière de Tchiamba-Nzassi et l'aéroport Agostinho Neto. Car par le passé disent-ils, lors des descentes surprises de l'ancien directeur départemental en charge des questions des fraudes commerciales, des échantillons de ces objets interdits avaient été saisis.

Notons que les sacs en plastique sont une source de dégradation considérable. Ils attaquent à la fois l'environnement et la santé humaine. De récentes études sur le Bisphénol A et les phtalates, produits chimiques présents dans les plastiques, montrent que ces produits peuvent causer des maladies comme le cancer et autres.

Faustin Akono

VIE ASSOCIATIVE

Les femmes originaires du Kouilou créent une dynamique

La Convergence des femmes du Kouilou (Cofeko), association apolitique œuvrant pour la paix et le développement des activités génératrices de revenus en milieu féminin, a fait sa sortie officielle depuis le 14 mai à la mairie centrale de Brazzaville.



Les femmes originaires du Kouilou lors de la sortie officielle de la Cofeko (photo adiac)

Association à but non lucratif, la Convergence des femmes originaires du Kouilou, présidée par Lucile Ysabel Oba Sauthat, est une dynamique qui regroupe, pour une cause commune, les femmes originaires des départements du Kouilou et de Pointe-Noire.

La Cofeko qui défend ardemment les valeurs de paix au plan national, vise un certain nombre de valeurs et d'objectifs fondamentaux. Il s'agit notamment d'éveiller la conscience de la femme originaire du Kouilou sur le devenir des générations futures ; d'œuvrer pour la paix nationale ainsi que de consolider les liens de fraternité et de solidarité au sein des membres.

En tant qu'association typiquement féminine, la Cofeko lutte aussi avec dextérité, contre toutes sortes de violences faites à l'égard des femmes, tout en mettant en exergue de nouvelles stratégies en vue de développer et appuyer les activités génératrices de revenus en milieu féminin.

L'une des missions essentielles dévolues à la Convergence des femmes du Kouilou, est aussi et surtout de promouvoir les valeurs de solidarité et d'union nationale au sein des femmes natives de cette partie du pays, actrices importantes dans la consolidation des valeurs de paix au niveau national.

Firmin Oyé

MUSIQUE

Ballou Canta en concert au New Morning le 27 mai

Longtemps dans le circuit du jazz, ou de l'accompagnement de groupes divers, l'artiste congolais Ballou Canta se produit au New Morning avec, en avant première, la présentation de son nouvel album « Boboto, -l'art de vivre- »



« Le concert du 27 mai au New Morning est l'occasion de rencontrer la presse et les mélomanes », explique Ballou Canta joint au téléphone. L'artiste, connu par les Congolais comme le fondateur de l'orchestre « Tele-music », premier groupe qui réunissait, en son sein, uniquement des musiciens en dehors de leurs heures de travail, renoue avec la scène en solo avec ses légendaires arrangements aux sons élégants raffinés et nonchalants de la rumba d'autrefois.

Un rendez-vous culturel où Ballou Canta, cet éternel complice de Ray Léma, compte faire découvrir son nouvel album dont la sortie est prévue à la veille du concert. *Boboto*, littéralement, en lingala, l'art de vivre ensemble, du chanteur de *l'Afrique enchantée* et du *Black bazar*, arrive dans les bacs.

Ballou Canta fait un retour solo avec un univers qui le raconte et qui révèle toute la palette émotionnelle de sa voix exceptionnelle. Du Cap Vert à l'Europe, en passant par la Martinique, jusqu'aux deux Congo, l'artiste offre le fruit obtenu avec la collaboration du pianiste Hervé Celcal. « C'est doux, envoûtant, ça groove, c'est *boboto* à travers un lingala irrésistible ! », affirment les spécialistes.

Sur scène avec Ballou Canta, des musiciens choristes de renom. Sont annoncés : Karine Huet (accordéon), Ray Léma, Fredy Masmamba, Hervé Celcal, pianiste (piano, voix), Amen Viana (guitare, voix), Rody Justwody Cereyon (basse), Xavier Desandre Navarre (batterie) et Charles Obin Yapi (percussion&chœurs).

Marie Alfred Ngoma

UNESCO

La « Semaine africaine 2015 » organisé en France

Programmée pour accroître la visibilité de l'Afrique à travers la mise en valeur de la diversité de son patrimoine culturel et artistique, le groupe des États membres africains auprès de l'Unesco organise la « Semaine africaine », à son siège, du 26 au 29 mai. La délégation congolaise mettra en avant les œuvres de l'artiste-peintre Vanessa Agnagna.

« L'Unesco et l'Afrique, 70 ans après », tel est le thème de cette Semaine africaine qui donnera lieu à des conférences et des débats portant sur des questions cruciales pour le continent. Il sera également le rendez-vous culturel et festif rythmé par des expositions artistiques, des projections de films, des dégustations et une soirée de gala en clôture. À l'occasion de cette célébration, la délégation congolaise auprès de l'Unesco, conduite par Jean-Marie Adoua, met à l'honneur la diversité du patrimoine culturel et artistique du Congo, notamment à travers les œuvres de Vanessa Agnagna, de l'École de peinture de Poto Poto.

M.A.Ng.



TRIATHLON

La fédération congolaise voit le jour

Le bureau exécutif avec pour président Bertrand Mbioko vient d'être intronisé pour un mandat de quatre ans.

Pour la mise en place de la Fédération congolaise de triathlon (Fécotri), il ne s'est pas agi d'une élection mais d'une intronisation. La fédération mondiale du triathlon avait déjà désigné Bertrand Mbioko pour conduire les destinées de la dernière-née des fédérations sportives nationales. Edwige Ngassam, présidente mondiale des pays francophones pratiquant le triathlon, est donc venue du Cameroun pour installer le bureau exécutif de la structure. « (...) le Congo est désormais compté parmi les pays qui vont promouvoir le triathlon. J'ose croire que vous serez capables de relever les défis qui vous attendent », a déclaré cette dernière, s'adressant aux membres du bureau intronisés. « Nous avons vivement besoin de l'expérience des aînés pour y parvenir », a répondu Bertrand Mbioko dans son mot de circonstance.

Ce bureau est constitué de plus d'une dizaine de membres dont quatre femmes. Iloki Engonza assume les fonctions de premier



Les membres du bureau exécutif de la Fécotri crédit photo Adiac

vice-président, Basile Malonga le seconde. Laruche Pahou est la troisième vice-présidente tandis que Michel Kela anime le secrétariat général avec pour adjoint Dieunov Koka. Nina Ngo assume les fonctions de trésorière générale...

Rien à avoir avec les Jeux africains

« Comment peut-on mettre en place une fédération à trois mois des Jeux africains ? », s'est interrogé l'un des sportifs présents à la cérémonie d'intronisation du bureau de la Fédération congolaise du triathlon. Bertrand Mbioko dans ses propos a levé l'équivoque : « Ce n'est pas par rapport aux onzièmes Jeux africains que nous mettons en place cette fédé-

ration », a-t-il dit.

Pour rappel, le triathlon est une discipline constituée de trois épreuves : la natation, le cyclisme et la course à pied, dont la pratique nécessite, de la part des compétiteurs, des efforts enchaînés. L'épreuve se déroule en effet de façon continue. Et le point de départ, c'est la natation. Les nageurs parcourent une distance de 3,8 km. Au sortir de l'eau, ils sont sur les bicyclettes pour une distance de 180km. Après quoi, à pied, ils parcourent 42,195 km selon la réglementation. Une démonstration a d'ailleurs été faite lors de la mise de la Fécotri pour éclairer la lanterne du public. le top est donné, les médailles sont attendues.

Rominique Nerplat Makaya

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 1, 38^e et dernière journée Reims et son capitaine, Prince Oniangue, achèvent leur saison par un revers au Parc des Princes (2-3). Une défaite sans conséquence puisque Reims était déjà assuré du maintien. Reste désormais à savoir s'il s'agissait ou non du dernier match de Prince Oniangue sous le maillot rémois. Proche de West Ham l'été dernier, le Congolais reste la meilleure valeur marchande de son équipe...

Remplaçant, Ladislas Douniama est entré en jeu à la 87^e minute lors de la défaite de Guingamp à Saint-Etienne (1-2). La dernière prestation du Congolais sous le maillot costarmoricain puisque Kirikou, comme aime à l'appeler le public du Roudourou, arrive en fin de contrat après 5 saisons, 81 matchs de championnat (Ligue 1, Ligue 2 et National) et 16 buts.

Suspendu après son expulsion avec la réserve lilloise, Kévin Koubemba n'était pas dans le groupe de Lille, large vainqueur à Metz (1-4). Pri-



Prince Oniangue a-t-il disputé son dernier match sous le maillot de Reims contre le PSG (droits réservés)

vé de match en France, l'attaquant international aurait pu rejoindre la sélection U23... En vain. Giannelli Imbula était titulaire lors de la victoire de Marseille sur Bastia (3-0). Brice Samba junior, lui, est resté sur le banc tandis que Christopher Maboulou n'était pas dans le

groupe corse. Jules Iloki n'était pas dans le groupe de Nantes, battu par Lens (0-1).

Dylan Bahamboula n'était pas retenu dans le groupe monégasque, vainqueur à Lorient (1-0).

Camille Delourme

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES CLUBS VAINQUEURS DE COUPE / HANDBALL

Abo sport médaillé de bronze

La formation congolaise a terminé son parcours sur la troisième marche du podium après avoir battu, au match de classement, les dames de FAP du Cameroun par 36 à 29.

Les dames d'Abo-sport ont réalisé une belle opération dans cette 31^e édition du championnat d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe. Elles ont remporté tous les matchs disputés au tour préliminaire ainsi que les quarts de finale. Leur plus grand regret, c'est n'avoir pas pu mettre fin à l'invincibilité des clubs angolais sur les clubs congolais depuis quelques années déjà. À l'étape des demi-finales, en effet, Abo-Sport s'est mesuré à Primero d'Angola. Score final

: 39 à 27 en faveur des Angolaises. L'unique match perdu par les Congolaises, synonyme d'élimination. Au match de classement, Abo-Sport s'est contenté de la médaille de bronze après sa victoire sur FAP 36 à 29. Alors que Primero qui l'a éliminé a empêché le trophée chez les dames et Espérance de Tunis chez les hommes.

Par ailleurs, Diables noirs est classé 7^e dans la catégorie homme après avoir pris le dessus sur Inter club 24 à 22. Les dames de l'Étoile du Congo se sont inclinées devant Progresso 23 à 33. Se contentant ainsi de la 6^e place.

R.N.M.